

2002 Wasselonne, 15 février - Un agent immobilier ne loue pas une maison à un couple turc au prétexte que le sénateur maire de Wasselonne a usé du droit de réemption, ce que ce dernier nie formellement. • **Sainte-Marie-aux-Mines, 30 mars** - Manifestation des élèves du collège Réber contre les actes racistes commis dans l'établissement. • **Struthof, 23 septembre** - Un Nancéen de 30 ans écrit quelques lignes faisant l'apologie des crimes de guerre sur le livre d'or du camp de Struthof. Il est condamné à 70 jours de prison avec sursis et à 2000 F d'amende. • **Kuttolsheim, octobre** - Un jeune homme de 18 ans, auteur de tags nazis sur les murs de la rue de la République, est condamné à un mois de prison avec sursis et à 2000 F d'amende. • **Strasbourg, 7 octobre** - Lors d'une manifestation de soutien à Stéphane Remy, des graffitis antisémites sont apposés sur les murs d'un immeuble de la rue Salluste, à Koenigshoffen, et ceux de la synagogue de la rue de Nicosie, mais n'explosent pas. Des graffitis à caractère antisémite sont découverts sur les murs d'un immeuble de la rue Salluste, à Koenigshoffen, et ceux de la synagogue de la rue de Nicosie, mais n'explosent pas. Des graffitis à caractère antisémite sont découverts sur les murs d'un immeuble de la rue Salluste, à Koenigshoffen, et ceux du lycée Marcel-Rudloff. • **Strasbourg, 7 décembre** - La Licra porte plainte pour incitation à la haine raciale contre Stéphane Rémy, ciste contenus dans un tract intitulé « le bilan des deux municipalités Trautmann ». • **Colmar, 11 décembre** - René Becker, conseiller municipal FN de Colmar, qui a déclaré lors d'une séance du conseil municipal : « Pour améliorer les conditions de vie des femmes musulmanes, il faut éradiquer l'islam », est condamné par le tribunal correctionnel de Colmar à cinq ans d'inéligibilité. En 2002, la cour d'appel supprime la peine d'inéligibilité. • **2001 Strasbourg, 9 janvier** - Un jeune homme de 18 ans est condamné à un mois de prison avec sursis pour avoir traité un passant de « sale juif » (1000 F de dommages et intérêts à la Licra). • **Sarre-Union, 17 janvier** - Cinquante-quatre tombes du cimetière juif de Sarre-Union, un des plus importants de l'Alsace Bossue, sont taguées, arrachées ou endommagées. Trois des quatre adolescents de 13 à 15 ans, interpellés quinze jours plus tard et mis sous contrôle judiciaire, reconnaissent être les auteurs d'une autre profanation, dans le même cimetière en juin 2000, où 13 tombes avaient été renversées ou détruites. • **Strasbourg, 23 mars** - « Juden raus ! » : un élève du collège Hans Arp de l'Alsau insulte à trois reprises une enseignante. D'autres appels à la haine raciale et au meurtre avaient été proférés dans la classe auparavant. Le personnel cesse immédiatement toute activité, l'enseignante porte plainte et la Licra se constitue partie civile. De son côté, le recteur d'académie Claude Lambert porte plainte et témoigne, devant le procureur de la République, de son soutien « moral et juridique ». • **Strasbourg, 16 octobre** - Des affiches racistes sont collées sur les murs du campus universitaire à l'Esplanade. Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs : le mouvement étudiant du GUD (Groupe Union Défense, proche de l'extrême droite) est soupçonné. • **Haguenau, 26 octobre** - Une infirmière de 31 ans et la Licra déposent plainte contre l'entreprise INA Roulement pour discrimination à l'embauche : deux CV identiques, sous deux noms différents, avaient été envoyés. Seul celui à consonance française avait été retenu. • **Strasbourg, 22 novembre** - La patronne d'une boîte de nuit refuse l'entrée à des clients en raison de leur faciès. Deux d'entre eux portent plainte. Elle est condamnée à trois mois de prison avec sursis, à 15000 F de dommages et intérêts et à la publication du jugement. (1 F symbolique à SOS-Racisme ; 2000 F à la Licra). Deux affaires similaires sont jugées au tribunal correctionnel de Strasbourg le 17 décembre suivant. • **Colmar, 6 avril** - David Oberdorf est condamné pour le meurtre du curé Jean Uhl, en décembre 1996 à Kingersheim. Agé de 18 ans au moment des faits, il a agi sous une « pulsion satanique ». Lors de la perquisition à son domicile, les gendarmes avaient découvert des revues sataniques et des documents sur Hitler et le nazisme. Le jeune homme est reconnu responsable même s'il souffre de troubles psychiques de nature à altérer le contrôle de ses actes. • **Colmar, 7 juin** - Deux hommes de 51 et 59 ans, voisins depuis vingt ans, échangeant des propos racistes et en arrivent aux mains et au couteau. Le tribunal correctionnel de Colmar les condamne respectivement à 3000 F et 5000 F d'amende. • **Strasbourg, 8 janvier** - Un jeune homme de 18 ans est condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison avec sursis et 1000 F de dommages et intérêts pour avoir insulté un inconnu devant la gare de Strasbourg le 10 octobre 2000 et l'avoir traité de « sale juif ». • **2002 Kingersheim, 7 et 29 janvier** - Le directeur d'un hôtel est soupçonné d'avoir refusé de louer des chambres à des clients aux noms maghrébins. L'adjointe du directeur saisit la Licra. Quatre clients fictifs sont refoulés après un premier test le 7 janvier. Un second, en présence d'un huissier cette fois, aboutit au même résultat. Mais le directeur est relaxé en 2003 après que ses avocats ont dénoncé une manœuvre de l'adjointe qui n'aurait pas obtenu satisfaction dans un aménagement de ses horaires de travail. • **Struthof, 21 septembre** - Stéphane Bizot, 32 ans, et Jérôme Laurent, 23 ans, écrivent des propos racistes et font l'apologie des crimes contre l'humanité dans le livre d'or du camp de concentration du Struthof. Ils sont comparés à des auteurs de la Shoah. • **Strasbourg, 23 avril** - Michael Lamirand, 29 ans, insulte un automobiliste français d'origine maghrébine, jette deux projectiles et frappe à coups de poing. Il est condamné à huit mois de prison, dont quatre avec sursis, pour injures racistes et rébellion contre des agents de la force publique. • **Pays de Bitche, 8-9 décembre** - Trente-et-une tombes sont profanées, dont plusieurs renversées, à Volmunster, et le lendemain, cinq autres au cimetière de Lutterbach. • **Lutterbach, 17 février** - Des jeunes sont surpris en flagrant délit alors qu'ils vandalisent une trentaine de tombes selon un plan préétabli. • **Strasbourg, 23 avril** - Nouridine Zennou, 32 ans, monte en titubant dans le bus 24 place de l'Etoile. Il s'en prend à un passager noir, lui lance des propos racistes et le frappe à coups de poing. Récidiviste, il est condamné à six mois de prison ferme et deux mois supplémentaires pour révocation de sursis. • **Strasbourg, 23 juin** - Un homme de 53 ans tient des propos injurieux dans un restaurant d'Illkirch à l'encontre d'une serveuse d'origine algérienne et de sa communauté. Il outrage également le père de la jeune femme présent sur les lieux. Il est condamné à 1000 euros d'amende et à 500 euros de dommages et intérêts (500 euros à la Licra). • **Strasbourg, 14 juin** - Des étoiles de David sont peintes sur la porte d'un restaurant de la Krutenau. Le restaurateur a déjà déposé plainte contre des inscriptions antisémites proférées au téléphone par un inconnu. • **Altkirch, 8 juillet** - Neuf stèles musulmanes du cimetière militaire d'Altkirch sont renversées. Le lendemain, un homme a été vu à l'œuvre. La direction départementale des anciens combattants porte plainte et le parquet de Mulhouse se saisit de l'affaire. Quelques jours plus tard, un homme de 23 ans est interpellé. Il ne peut expliquer les raisons de son acte. • **Colmar, 31 août** - Un Colmarien de 55 ans est condamné à 60 jours d'amende pour avoir insulté une voisine de 70 ans en raison de sa religion, ou son origine. Il avait insulté sa voisine la traitant de « sale nigaise » et l'invitant à « retourner dans son pays ». • **Strasbourg, 19 février** - Un rapport national pour dénoncer l'émergence, sur internet, d'une nouvelle extrême droite est publié le 19 février 2002, a multiplié les sites et forums. François Thouvenin, catholique intégriste selon le magazine L'Espresso, l'un des traducteurs de l'ouvrage, a été identifié par des internautes au sein de forums. Une enquête interne devait avoir lieu au sein du Conseil d'Europe. • **Mulhouse, 26 janvier** - Patrick Binder comparait le 26 janvier 2004 devant le tribunal correctionnel pour avoir tracé des inscriptions racistes sur les murs d'un restaurant de Strasbourg. • **Strasbourg, 9 janvier** - La porte de la synagogue de la rue de Nicosie à l'Esplanade est incendiée dans la nuit du 8 au 9 janvier. • **Sundgau, 20 février** - Des inscriptions à connotation raciste, visant notamment les communautés turques et maghrébines, ont été portées en cinq endroits de Hirsingue. Le mur de l'enceinte de l'usine textile Emmanuel Lang en est couvert. A Heimersdorf, un village voisin, la maison du maire a été la cible des tagueurs. • **Riedisheim, 3 mars** - Soixante-dix tombes du cimetière communal sont endommagées, dont huit détruites. Quatre mineurs de 14 à 17 ans, déséquilibrés ou en manque de repères sociaux selon l'enquête, sont rapidement interpellés. • **Strasbourg, 24 mars** - La Licra porte plainte contre Chronopost et sept de ses entreprises sous-traitantes pour discrimination raciale à l'embauche. • **Haguenau, 13 avril** - Une poubelle est incendiée devant la porte d'entrée de la mosquée et deux croix gammées dessinées de part et d'autre de la porte. Quatre poubelles flambent également dans la nuit du 12 au 13 avril. • **Strasbourg, 20 avril** - Des poubelles sont incendiées dans la cour de la mosquée Ayyoub Sultan, à la Meinau. • **Strasbourg, 20 avril** - Des croix gammées et une inscription raciste sont tracées sur les murs d'une épicerie tenue par un musulman à Cronembourg. • **Strasbourg, 22 avril** - Une prière musulmane est incendiée devant la mosquée de Cronembourg. • **Strasbourg, 22 avril** - Le jour de l'anniversaire de la mort de Hitler, des croix gammées et des inscriptions racistes sont apposées sur les murs de la mosquée de Cronembourg. • **Mulhouse, 24 avril** - Des tombes sont taguées et des graffitis sont apposés sur les murs de la synagogue de Cronembourg. • **Niederbronn, 24 mai** - Des tombes sont taguées et des graffitis sont apposés sur les murs de la synagogue de Cronembourg. • **Strasbourg, 30 mai** - Le domicile d'Aziz El Alouani, membre du Conseil régional du culte musulman d'Alsace, est couvert de tags racistes à Cronembourg. Une poubelle est incendiée devant son logement. • **Wittersdorf, Carspach, 12 juin** - Dans la nuit du 12 au 13 juin, à Wittersdorf, de la peinture blanche est utilisée pour souiller de tags racistes et fascistes une quinzaine de sites. A Carspach, des tags sont découverts près de l'Institut du Sonnenberg. • **Haguenau, 24 juin** - Une cinquantaine de tombes musulmanes sont profanées au cimetière militaire. L'inscription "HVF junior" sigle d'un

NEWS D'ILL

MAGAZINE D'INFORMATION REGIONALE FÉVRIER 2005 - N° 81 - 3 EUROS

11 décembre - René Becker, conseiller municipal FN de Colmar, qui a déclaré lors d'une séance du conseil municipal : « Pour améliorer les conditions de vie des femmes musulmanes, il faut éradiquer l'islam », est condamné par le tribunal correctionnel de Colmar à cinq ans d'inéligibilité. En 2002, la cour d'appel supprime la peine d'inéligibilité. • **2001 Strasbourg, 9 janvier** - Un jeune homme de 18 ans est condamné à un mois de prison avec sursis pour avoir traité un passant de « sale juif » (1000 F de dommages et intérêts à la Licra). • **Sarre-Union, 17 janvier** - Cinquante-quatre tombes du cimetière juif de Sarre-Union, un des plus importants de l'Alsace Bossue, sont taguées, arrachées ou endommagées. Trois des quatre adolescents de 13 à 15 ans, interpellés quinze jours plus tard et mis sous contrôle judiciaire, reconnaissent être les auteurs d'une autre profanation, dans le même cimetière en juin 2000, où 13 tombes avaient été renversées ou détruites. • **Strasbourg, 23 mars** - « Juden raus ! » : un élève du collège Hans Arp de l'Alsau insulte à trois reprises une enseignante. D'autres appels à la haine raciale et au meurtre avaient été proférés dans la classe auparavant. Le personnel cesse immédiatement toute activité, l'enseignante porte plainte et la Licra se constitue partie civile. De son côté, le recteur d'académie Claude Lambert porte plainte et témoigne, devant le procureur de la République, de son soutien « moral et juridique ». • **Strasbourg, 16 octobre** - Des affiches racistes sont collées sur les murs du campus universitaire à l'Esplanade. Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs : le mouvement étudiant du GUD (Groupe Union Défense, proche de l'extrême droite) est soupçonné. • **Haguenau, 26 octobre** - Une infirmière de 31 ans et la Licra déposent plainte contre l'entreprise INA Roulement pour discrimination à l'embauche : deux CV identiques, sous deux noms différents, avaient été envoyés. Seul celui à consonance française avait été retenu. • **Strasbourg, 22 novembre** - La patronne d'une boîte de nuit refuse l'entrée à des clients en raison de leur faciès. Deux d'entre eux portent plainte. Elle est condamnée à trois mois de prison avec sursis, à 15000 F de dommages et intérêts et à la publication du jugement. (1 F symbolique à SOS-Racisme ; 2000 F à la Licra). Deux affaires similaires sont jugées au tribunal correctionnel de Strasbourg le 17 décembre suivant. • **Colmar, 6 avril** - David Oberdorf est condamné pour le meurtre du curé Jean Uhl, en décembre 1996 à Kingersheim. Agé de 18 ans au moment des faits, il a agi sous une « pulsion satanique ». Lors de la perquisition à son domicile, les gendarmes avaient découvert des revues sataniques et des documents sur Hitler et le nazisme. Le jeune homme est reconnu responsable même s'il souffre de troubles psychiques de nature à altérer le contrôle de ses actes. • **Colmar, 7 juin** - Deux hommes de 51 et 59 ans, voisins depuis vingt ans, échangeant des propos racistes et en arrivent aux mains et au couteau. Le tribunal correctionnel de Colmar les condamne respectivement à 3000 F et 5000 F d'amende. • **Strasbourg, 8 janvier** - Un jeune homme de 18 ans est condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison avec sursis et 1000 F de dommages et intérêts pour avoir insulté un inconnu devant la gare de Strasbourg le 10 octobre 2000 et l'avoir traité de « sale juif ». • **2002 Kingersheim, 7 et 29 janvier** - Le directeur d'un hôtel est soupçonné d'avoir refusé de louer des chambres à des clients aux noms maghrébins. L'adjointe du directeur saisit la Licra. Quatre clients fictifs sont refoulés après un premier test le 7 janvier. Un second, en présence d'un huissier cette fois, aboutit au même résultat. Mais le directeur est relaxé en 2003 après que ses avocats ont dénoncé une manœuvre de l'adjointe qui n'aurait pas obtenu satisfaction dans un aménagement de ses horaires de travail. • **Struthof, 21 septembre** - Stéphane Bizot, 32 ans, et Jérôme Laurent, 23 ans, écrivent des propos racistes et font l'apologie des crimes contre l'humanité dans le livre d'or du camp de concentration du Struthof. Ils sont comparés à des auteurs de la Shoah. • **Strasbourg, 23 avril** - Michael Lamirand, 29 ans, insulte un automobiliste français d'origine maghrébine, jette deux projectiles et frappe à coups de poing. Il est condamné à huit mois de prison, dont quatre avec sursis, pour injures racistes et rébellion contre des agents de la force publique. • **Pays de Bitche, 8-9 décembre** - Trente-et-une tombes sont profanées, dont plusieurs renversées, à Volmunster, et le lendemain, cinq autres au cimetière de Lutterbach. • **Lutterbach, 17 février** - Des jeunes sont surpris en flagrant délit alors qu'ils vandalisent une trentaine de tombes selon un plan préétabli. • **Strasbourg, 23 avril** - Nouridine Zennou, 32 ans, monte en titubant dans le bus 24 place de l'Etoile. Il s'en prend à un passager noir, lui lance des propos racistes et le frappe à coups de poing. Récidiviste, il est condamné à six mois de prison ferme et deux mois supplémentaires pour révocation de sursis. • **Strasbourg, 23 juin** - Un homme de 53 ans tient des propos injurieux dans un restaurant d'Illkirch à l'encontre d'une serveuse d'origine algérienne et de sa communauté. Il outrage également le père de la jeune femme présent sur les lieux. Il est condamné à 1000 euros d'amende et à 500 euros de dommages et intérêts (500 euros à la Licra). • **Strasbourg, 14 juin** - Des étoiles de David sont peintes sur la porte d'un restaurant de la Krutenau. Le restaurateur a déjà déposé plainte contre des inscriptions antisémites proférées au téléphone par un inconnu. • **Altkirch, 8 juillet** - Neuf stèles musulmanes du cimetière militaire d'Altkirch sont renversées. Le lendemain, un homme a été vu à l'œuvre. La direction départementale des anciens combattants porte plainte et le parquet de Mulhouse se saisit de l'affaire. Quelques jours plus tard, un homme de 23 ans est interpellé. Il ne peut expliquer les raisons de son acte. • **Colmar, 31 août** - Un Colmarien de 55 ans est condamné à 60 jours d'amende pour avoir insulté une voisine de 70 ans en raison de sa religion, ou son origine. Il avait insulté sa voisine la traitant de « sale nigaise » et l'invitant à « retourner dans son pays ». • **Strasbourg, 19 février** - Un rapport national pour dénoncer l'émergence, sur internet, d'une nouvelle extrême droite est publié le 19 février 2002, a multiplié les sites et forums. François Thouvenin, catholique intégriste selon le magazine L'Espresso, l'un des traducteurs de l'ouvrage, a été identifié par des internautes au sein de forums. Une enquête interne devait avoir lieu au sein du Conseil d'Europe. • **Mulhouse, 26 janvier** - Patrick Binder comparait le 26 janvier 2004 devant le tribunal correctionnel pour avoir tracé des inscriptions racistes sur les murs d'un restaurant de Strasbourg. • **Strasbourg, 9 janvier** - La porte de la synagogue de la rue de Nicosie à l'Esplanade est incendiée dans la nuit du 8 au 9 janvier. • **Sundgau, 20 février** - Des inscriptions à connotation raciste, visant notamment les communautés turques et maghrébines, ont été portées en cinq endroits de Hirsingue. Le mur de l'enceinte de l'usine textile Emmanuel Lang en est couvert. A Heimersdorf, un village voisin, la maison du maire a été la cible des tagueurs. • **Riedisheim, 3 mars** - Soixante-dix tombes du cimetière communal sont endommagées, dont huit détruites. Quatre mineurs de 14 à 17 ans, déséquilibrés ou en manque de repères sociaux selon l'enquête, sont rapidement interpellés. • **Strasbourg, 24 mars** - La Licra porte plainte contre Chronopost et sept de ses entreprises sous-traitantes pour discrimination raciale à l'embauche. • **Haguenau, 13 avril** - Une poubelle est incendiée devant la porte d'entrée de la mosquée et deux croix gammées dessinées de part et d'autre de la porte. Quatre poubelles flambent également dans la nuit du 12 au 13 avril. • **Strasbourg, 20 avril** - Des poubelles sont incendiées dans la cour de la mosquée Ayyoub Sultan, à la Meinau. • **Strasbourg, 20 avril** - Des croix gammées et une inscription raciste sont tracées sur les murs d'une épicerie tenue par un musulman à Cronembourg. • **Strasbourg, 22 avril** - Une prière musulmane est incendiée devant la mosquée de Cronembourg. • **Strasbourg, 22 avril** - Le jour de l'anniversaire de la mort de Hitler, des croix gammées et des inscriptions racistes sont apposées sur les murs de la mosquée de Cronembourg. • **Mulhouse, 24 avril** - Des tombes sont taguées et des graffitis sont apposés sur les murs de la synagogue de Cronembourg. • **Niederbronn, 24 mai** - Des tombes sont taguées et des graffitis sont apposés sur les murs de la synagogue de Cronembourg. • **Strasbourg, 30 mai** - Le domicile d'Aziz El Alouani, membre du Conseil régional du culte musulman d'Alsace, est couvert de tags racistes à Cronembourg. Une poubelle est incendiée devant son logement. • **Wittersdorf, Carspach, 12 juin** - Dans la nuit du 12 au 13 juin, à Wittersdorf, de la peinture blanche est utilisée pour souiller de tags racistes et fascistes une quinzaine de sites. A Carspach, des tags sont découverts près de l'Institut du Sonnenberg. • **Haguenau, 24 juin** - Une cinquantaine de tombes musulmanes sont profanées au cimetière militaire. L'inscription "HVF junior" sigle d'un

Profanations de cimetières, rassemblements néonazis, violences racistes et antisémites

L'Alsace

côté ombre

Fascistes en herbe au collège

PAGES 4-5

Et aussi : Devenus skins

Stade de la Meinau :

le racisme fleurit en mauvaise saison

PAGES 6-7

Et aussi : Deux fans condamnés,

Se renvoyer la balle, sport favori

Profanations à Herrlisheim : sauvages et méthodiques

PAGES 7-11

Et aussi : La haine au pied des tombeaux,

Collégiens sous influence,

Après le cimetière, l'église,

« La solution réside dans l'éducation », interview de Freddy Raphaël, sociologue,

Salir sans distinction,

Au nom du diable,

Propositions pour renforcer la répression

Récidives à Cronembourg

PAGES 12-13

Et aussi : A l'oratoire, trois fois déjà,

Assourdissant silence

Des néonazis à la salle des fêtes

PAGES 14-16

Et aussi : Le désarroi des maires,

Les politiques du pire

« Le dénominateur commun, c'est la peur de l'autre »,

interview de Magali Boumaza, docteur en science politique

L'Islam officiel en ligne de mire

PAGES 17-18

Et aussi : Sous protection rapprochée

Interview de Saban Kiper, responsable de la Ligue cojépienne d'éducation populaire

Quentin et Clara, juste le tort d'être Congolais

PAGES 18-19

Et aussi : Affaire N'Kamdo : jour de cauchemar à l'atelier,

La photo qui s'est fait entendre

Un rabbin privé de cours

PAGE 20

Et aussi : Bêtise ou antisémitisme

Un mois pour les autres

PAGE 21

Et aussi : « Pas une semaine sans... »

« Des mouvements politiques frôlent la ligne jaune de l'interdit »

PAGE 22

Interview de Michel Defer, procureur adjoint au Tribunal de grande instance de Mulhouse

NEWS D'ILL

CENTRE
UNIVERSITAIRE
D'ENSEIGNEMENT
DU JOURNALISME
UNIVERSITÉ
ROBERT SCHUMAN
11, rue du M^e Juin
BP 13
67043 Strasbourg
Tél: 03 88 14 45 34
Fax: 03 88 14 45 35
E-mail :

redactions@cuej.u-
strasbg.fr
http://cuej.u-strasbg.fr
http://mcsinfo.u-
strasbg.fr

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :
Alain Chanel
ENCADREMENT :
Alain Chanel,
Christian Colombani,
Paul Quinio,
Stéphanie Peurière,
Dominique Pouchin

RÉDACTRICE
EN CHEF :
Liza
Marie-Magdeleine

RÉDACTRICE
EN CHEF

TECHNIQUE :
Maité Darnault
RESPONSABLE

ICNOGRAPHIQUE :
Sévag Tachdjian

RÉALISATION :
Martin Balédent,
Talia Bouchouareb,
Christel Brigaudeau,
Magali Cartigny,
Raphaël Coquel,
Maité Darnault,
Rémi Duchemin,
Clémence Dunand,
Matthieu Hoffstetter,
Laurent Jeanneau,
Nicolas Lepeltier,
Benjamin Mallet,
Liza

Marie-Magdeleine,
Marie Marty,
Alexandre Mendel,
Florence Poli,
Sévag Tachdjian,
Léa Vilmer

PHOTOGRAVURE :
Compo Munsch,
Strasbourg

IMPRESSION :
Realgraphic, Belfort

Faxo

L'actualité des universités en Alsace
tous les vendredis de 18h10 à 18h30 sur France Bleu Alsace
(rediffusion le samedi à 12h10)



La recherche, les filières, des invités, la vie des campus, le sport, les expositions,
toutes les facs d'Alsace sont dans Faxo, un magazine préparé par les étudiants du CUEJ.
Sur France Bleu Alsace, 101,4 dans le Bas-Rhin, 102,6 dans le Haut-Rhin.





Hervé Kielwasser/L'Alsace

Les mots ne suffisent plus

Le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, appelait à « l'exigence de vigilance » au lendemain de la profanation du cimetière de Herrlisheim, en mai 2004.

LE 31 janvier 2005, au lendemain de la commémoration des 60 ans de la libération des camps nazis, Yilmaz Gunduz découvre sur les murs de son supermarché, à Mulhouse-Bourzwiller, l'inscription « *A mort les juifs* » accompagnée d'une croix gammée.

L'année commence comme 2004 s'était achevée. Le 2 décembre, des collégiens mulhousiens avaient insulté un rabbin venu dans leur établissement pour une rencontre inter-religieuse. Deux dates prises parmi tant d'autres. Car ces dernières années, les actes racistes et anti-

sémites ne cessent de se multiplier en Alsace.

L'an passé, une quinzaine de cimetières israélites, musulmans ou chrétiens ont été profanés, soit trois fois plus en quelques mois que pendant les quatre années précédentes. Les représentants religieux et les lieux de culte deviennent les cibles privilégiées d'une rage haineuse qui s'habille des oripeaux nazis.

Car l'Alsace est aussi la terre choisie par des nostalgiques du fascisme venus de toute l'Europe commémorer le souvenir d'Hitler.

En janvier 2005, un rapport de la Direction centrale des rensei-

gnements généraux (DCRG) pointe du doigt la région qui, avec la Corse, est celle où l'on compte le plus d'actes racistes. 35,5% des méfaits attribués à des groupuscules fascistes ont lieu en Alsace.

Education et respect. Les profanations de cimetières juifs, catholiques et musulmans viennent s'ajouter à un racisme ordinaire, qui s'affiche dans les stades comme sur les campus, dans les entreprises comme dans les collèges, dans les commerces comme dans les transports publics, et conduisent à la nausée : « *Nous sommes tous des juifs al-*

saciens », déclarait, devant les tombes souillées du cimetière de Brumath, Adrien Zeller, président du Conseil régional. Pour enrayer la multiplication de ces actes qui stigmatisent l'Alsace, le mois de mars sera dans les lycées le « Mois de l'autre ».

Car si la répression qu'annonce le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, en affirmant sa volonté de dissoudre les groupes néonazis et d'interdire leurs rassemblements, apparaît nécessaire, l'éducation à la compréhension, à la reconnaissance et au respect de l'autre s'impose. D'urgence.

LIZA MARIE-MAGDELEINE

2000

Wasselonne, 15 février - Un agent immobilier ne loue pas une maison à un couple turc au prétexte que le sénateur maire de Wasselonne a usé du droit de préemption, ce que ce dernier nie formellement. • Sainte-Marie-aux-Mines, 30 mars - Manifestation des élèves du collège Réber contre les actes racistes commis dans

l'établissement. • Struthof, 23 septembre - Un Nancéien de 30 ans écrit quelques lignes faisant l'apologie des crimes de guerre sur le livre d'or du camp de Struthof. Il est condamné le 7 décembre à 200 heures de travaux d'intérêt général par le tribunal correctionnel de Saverne. • Kuttolsheim, octobre - Un jeune homme

Fascistes en herbe au collège

A Sainte-Marie-aux-Mines, deux bandes rivales s'affrontaient. La pression est retombée mais le racisme reste latent.

CE 31 mars 2000, à huit heures, le collège Réber de Sainte-Marie-aux-Mines semble s'ébrouer comme chaque matin. Les élèves sont en rangs dans la cour. Mais quand la sonnerie retentit, ils refusent d'entrer en classe et sortent des banderoles. La majorité jusque-là silencieuse des collégiens crie pendant deux heures son ras-le-bol du racisme. Les médias locaux et France 2 se font l'écho d'un sentiment qui couve depuis des années au Val d'argent. Et plus particulièrement encore à partir de septembre 1999. Depuis la rentrée, la tension est effectivement montée entre les « skins » et les « Arabes », les deux bandes rivales du collège. Insultes, provocations racistes et parfois même bagarres se sont multipliées dans la cour de l'établissement de 500 élèves classé en ZEP (Zone d'éducation prioritaire).

Face à face identitaire. « Crâne rasé, bombers, chaînes : les skins étaient clairement identifiés, de par leur comportement et leur tenue, se souvient un enseignant de l'établissement. Ils étaient une trentaine en uniforme dans la cour. On aurait dit une milice. » En face, survêtement rentré dans les chaussettes, les élèves d'origine immigrée. Une classe de 6^e, en particulier, était noyauté par le groupe des skins. Entre eux, les élèves l'appelaient « skinland ». Des chaussures militaires lustrées servaient de sésame pour entrer dans le groupe. Se procurer des Doc Martens assorties d'une coque en métal pour « casser de l'Arabe » :

c'était le prix que payaient les plus paumés pour s'intégrer et se faire respecter. « En cours, ils ricanèrent dès que j'évoquais les droits de l'Homme, raconte une professeur d'histoire-géographie. Sur les copies, ils écrivaient les "s" façon SS. Et pour se justifier, ils me répondaient que c'était seulement des "s rapides". »

Surenchère vestimentaire. Si les croix gammées sont légions sur les murs et les tables du collège, il est difficile pour les enseignants d'en trouver les auteurs. Devant l'absence de preuves, impossible de prendre des mesures disciplinaires. Certes, les parents des élèves ouvertement racistes sont régulièrement convoqués. D'aucuns soutiennent leur progéniture, d'autres restent indifférents, la plupart, qui ignoraient tout, tombent des nues.

Leurs enfants revêtaient leur uniforme de skin dans le bus scolaire et cherchaient des informations sur les thèses nazies par tous les moyens possibles, y compris au centre de documentation du collège. A chaque conseil de classe, à chaque réunion parents-professeurs, la question du racisme est soulevée. Mais « les enfants neutres n'osaient pas exprimer leur ras-le-bol. Pour eux, ça ne servait à rien de parler car rien ne serait fait », concède une professeur de français.

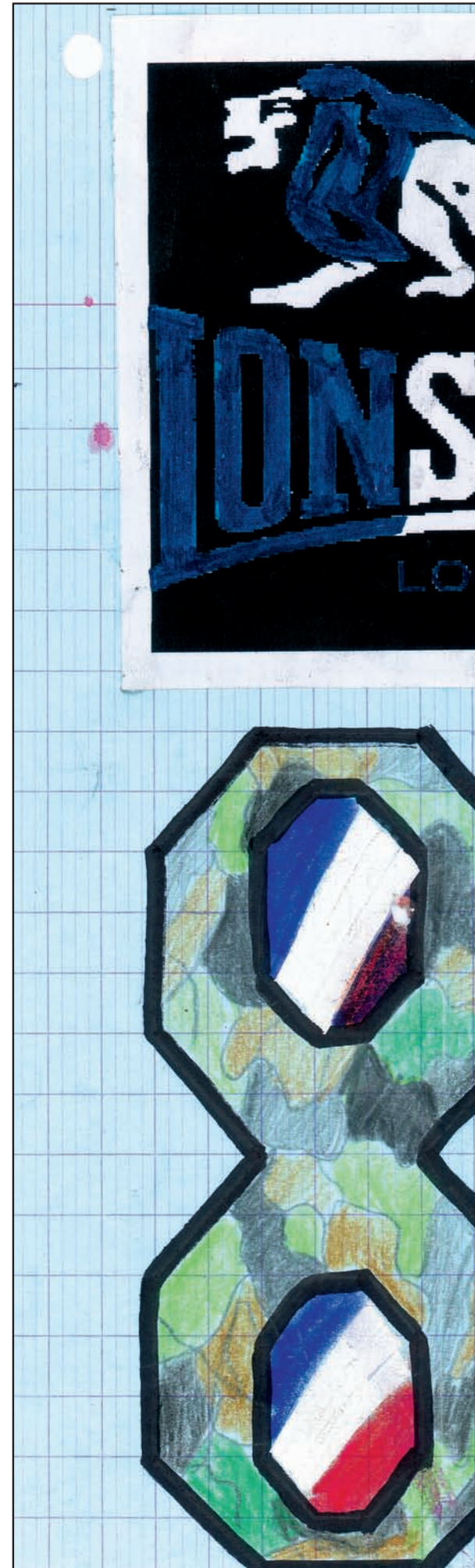
A la rentrée 2001, le règlement intérieur est modifié afin de stopper la surenchère vestimentaire des deux bandes rivales. Bien avant la loi sur le voile, un paragraphe précisant que « le port de signes ostentatoires qui constituent en eux-mêmes des éléments de pro-

sélytisme ou de discrimination sont interdits » est ajouté. En cas de transgression, l'élève est envoyé au « Lati » (lieu d'accueil temporaire individualisé), prévu pour ceux qui sont exclus des salles de classe. « Dès qu'ils nous voyaient arriver habillés en noir, ils nous mettaient "au cachot" », témoigne un jeune skin, aujourd'hui scolarisé dans un autre établissement. « C'était toujours de notre faute. Les étrangers, ils les écoutaient. Nous, ils nous sanctionnaient tout le temps », ajoute un de ses amis.

Au Lati, certains skins se sont vu remettre un questionnaire sur leurs convictions politiques : « Que pensez-vous du nazisme ? » « Pour qui voteriez-vous si vous aviez 18 ans ? » Des questions qui ont choqué une éducatrice du collège.

Répression improductive. Pour certains, cette politique du bâton est contre-productive. Selon Jean-Louis Créma, alors représentant des parents d'élèves de la PEEP, « on aurait pu gérer le problème de manière plus conciliante. Il fallait expliquer plus et dédramatiser ce qui n'était peut-être que des conneries d'adolescents ». « Conneries d'adolescent » ou racisme caractérisé, le rectorat à l'époque n'a pas voulu trancher. « Ce qui intéressait l'académie, c'était surtout de calmer le jeu. Et de toute façon, un bahut qui se fait remarquer est mal vu. On était une minorité d'enseignants à prendre cette affaire au sérieux », déclare un professeur d'allemand.

Cinq ans après, les groupes ont été éclatés. Certains élèves ont quitté l'établissement, d'autres se sont rangés. « Quand je suis arrivé en 6^e en 2001, il y avait une trentaine de skins. Maintenant, ils ne sont plus qu'une di-



Ce dossard a été dessiné par un jeune skin à l'occasion d'une référence à la huitième lettre de l'alphabet, « h », et signifie skins. En réponse, les jeunes d'origine immigrée, pourtant marocain. Le principal du collège Réber a confisqué les dos-

de 18 ans, auteur de tags nazis sur un abribus, sera condamné le 16 janvier 2001 à un mois de prison avec sursis et à 2000 F d'amende. • **Strasbourg, 7 octobre** - Lors d'une manifestation de soutien aux Palestiniens, des participants reprennent des slogans antisémites préférés par les organisateurs du Parti musulman de

France. La Licra porte plainte le 6 décembre contre le PMF et son président Mohamed Latrèche pour incitation à la haine raciale. • **Bischheim, 12 octobre** - Des cocktails Molotov sont jetés dans la nuit contre la synagogue de Bischheim. • **Strasbourg, 13 octobre** - La boulangerie Blum, dans le quartier de la Mei-

nau, est incendiée et les murs couverts d'inscriptions racistes et antisémites. • **Strasbourg, 15 octobre** - Un rabbin est pris à partie alors qu'il sort, en compagnie de sa famille, de la synagogue de la Meinau. Cinq jeunes gens le poursuivent jusqu'à son domicile en le couvrant d'insultes antisémites. Le rabbin porte plainte. •



cross inter-établissements annuel. Le chiffre 88 fait référence à « Heil Hitler ». Lonsdale est une marque prisée par les skins en France, arborait des drapeaux turc, algérien ou allemands les plus explicites.

zaine, et ils se font beaucoup moins remarquer », raconte un élève de troisième, ancien membre du groupe des « Arabes ». La pression est retombée dans la cour de récré. « L'année dernière, on a encore eu affaire à des enfants qui se réclamaient du fascisme », remarque tout de même Jean-Paul Brech, principal du collège.

Des tags toujours présents.

Les élèves grandissant, les problèmes se sont déplacés dans le lycée professionnel qui jouxte le collège. Croix gammées, sigles SS : en 2003, des tags à la gloire du III^e Reich ont encore recouvert quelques murs. Une autre inscription, découverte il y a peu, proclamait « skins en force ». « A chaque fois, on a pris des photos et porté plainte. Mais la police n'a pas encore trouvé les coupables », ajoute Jean-Paul Brech, également proviseur des deux lycées de la ville. Pourtant, de la cour au bureau des surveillants, tout le monde semble connaître le coupable. « On n'a pas éliminé l'idéologie d'extrême droite, mais aujourd'hui, elle se manifeste moins. Vous savez, il y a beaucoup de violence sociale et de racisme dans la vallée, et l'école n'échappe pas à la règle. » Ponctuellement, les communautarismes refont surface. Le cross inter-établissements est l'occasion d'afficher sur les dossards le drapeau turc pour les uns, la symbolique nazie pour les autres.

Cinar et Valton, anciens de la bande des « Arabes » aujourd'hui en CAP, ont, eux, tourné la page. A 18 ans, ils se prennent parfois à sympathiser avec d'anciens skins, « Les convertis ». Mais jamais dans leurs conversations, ils n'évoquent ce qui les opposaient il n'y a pas si longtemps dans la cour, et qui reste prégnant dans la rue. « Pas envie de revenir sur le passé, la sale époque. »

CHRISTEL BRIGAUDEAU
NICOLAS LEPELTIER

Vote extrême

Le canton de Sainte-Marie-aux-Mines détient le record alsacien des votes d'extrême droite. Lors des cantonales 2004, Christian Chaton (Alsace d'abord) est arrivé en tête avec 35% des suffrages exprimés, 25% en 1998. A Lièpvre, il a atteint 45%, contre 27% à Sainte-Marie. A la présidentielle de 2002, Le Pen est arrivé en tête au premier tour dans le canton (22,4%). Il a recueilli 25,3% des voix au second tour.

Devenus skins

Ils ont entre 16 et 18 ans et affichent sans complexe leurs convictions néonazies.

Il est 20 heures dans les rues de Lièpvre, petite commune du Val d'argent. Il pleut, il fait froid. Le café du village vient de fermer. Personne dans les rues si ce n'est ce petit groupe de jeunes qui discutent sur la place de la mairie. Agés de 16 à 18 ans, ils ont les cheveux ras, portent treillis, bombers noirs et sweats siglés Hooligans. Parmi la dizaine d'individus, deux filles un peu effacées. Ce soir, comme tous les autres soirs, ils tuent le temps. « Pendant l'été, quelqu'un a tagué une croix gammée sur la façade de la mairie, confie Claude Ruff, maire de cette commune de 1630 habitants. La police n'a toujours pas retrouvé les auteurs. Effectivement, il y a quelques jeunes rasés à Lièpvre mais de là à les taxer d'extrémisme, c'est un pas que je ne franchirais pas. »

Mouvement skinhead.

Pourtant, il suffit de discuter avec eux quelques minutes pour les entendre revendiquer leur haine et leur appartenance au mouvement skinhead. « On ne sait pas qui a tagué cette croix gammée, c'est peut-être les étrangers de Sainte-Marie pour nous accuser. De toute façon, ils nous insultent et foutent toujours la merde ici à Lièpvre. On ne se sent plus chez nous. »

Petit à petit, les langues se délient. « Moi, je suis fasciste, nationaliste et fier de l'être, déclare l'un d'eux. Si les bougnoules n'arrivent pas à s'intégrer et n'acceptent pas les lois françaises, qu'ils rentrent dans leur pays. » Vêtements, musique (le RAC pour rock anti-communiste), idéologie : le mouvement skin obéit à des codes précis. Ces jeunes consacrent beaucoup de temps à s'informer sur les thèses négationnistes, notamment via internet. Agé de 16 ans, l'un d'entre eux affirme : « Je me suis procuré Mein Kampf. Je l'ai lu, et je suis d'accord avec Hitler. »

Jusqu'à l'année dernière, cet adolescent fréquentait le collège de Sainte-Marie-aux-Mines. Plusieurs fois exclu des cours, il était l'un des meneurs des skins de l'établissement. Aujourd'hui en CAP cuisine, il continue d'assumer son look et ses idées, au

risque de ne pas trouver de travail. Il déclare avoir toujours été raciste. « Un jour, quand j'avais huit ans, j'ai entendu un homme parler en arabe dans une cabine téléphonique. Ça m'a choqué ; en France, on parle français. » A la maison, personne ne le contredit.

Exercices paramilitaires.

Ces dix dernières années, l'extrême droite s'est imposée comme la première force politique dans la vallée. Le seul conseiller général d'extrême droite en Alsace, Christian Chaton – « un chouette type » pour un jeune skin –, se trouve dans le canton de Sainte-Marie. Selon la rumeur, les forêts autour de Lièpvre seraient le théâtre d'entraînements paramilitaires. Des adultes néonazis, originaires des Vosges, viendraient y faire du prosélytisme. La gendarmerie enquête sur ce qui paraît être un secret de polichinelle. Dans ce contexte, Lièpvre a particulièrement mauvaise réputation : le village, vieillissant, passe pour être raciste. Surtout aux yeux des habitants de Sainte-Marie, ville voisine et rivale, qui concentre l'essentiel de la population immigrée. L'arrivée des Turcs dans les années 1990 fait peur aux habitants.

Alors, quand la route des jeunes beurs de Sainte-Marie croise celle des skinheads, c'est l'affrontement : insultes, crachats, bagarres et compagnie.

A l'approche du carnaval, traditionnel point d'orgue de ces affrontements, les conversations s'animent entre les jeunes skins. S'attendant à voir déferler les beurs de Sainte-Marie, ils se réjouissent de la baston annoncée. « Tout ce qu'ils veulent, c'est saboter notre carnaval mais ça ne va pas se passer comme ça. » Une rhétorique de victime, habituelle pour justifier l'ultra-violence qu'ils prônent. Mais ce soir, ils ne feront que discuter. Ils portent certes leur tenue de combat, mais pas leur arme : les Doc Martens. « On va pas s'emmerder à les lacer pendant deux heures. Les Doc, c'est seulement pour la bagarre. »

CHRISTEL BRIGAUDEAU
NICOLAS LEPELTIER

Strasbourg, 15 octobre - Dans la soirée, un cocktail Molotov est lancé contre une synagogue, rue de Nicosie, mais n'explose pas. Des graffitis à caractère antisémite sont découverts sur les murs d'un immeuble de la rue Salluste, à Koenigshoffen, et ceux du lycée Marcel-Rudloff.

• **Strasbourg, 2 décembre** - Abdel Krim

Khammar adresse à la société Brink's Evolution deux CV sous deux noms différents. Seul celui envoyé sous un nom français est accepté. L'entreprise demande, en outre, un certificat de nationalité française, document qui n'est pas obligatoire pour obtenir le poste. Abdel Krim Khammar et la Licra portent plainte pour discri-

mination à l'embauche. • **Strasbourg, 7 décembre** - La Licra porte plainte pour incitation à la haine raciale contre Stéphane Rémy, secrétaire départemental du Front national, pour les propos à connotation raciste contenus dans un tract intitulé « le bilan des deux municipalités Trautmann ». • **Colmar, 11 décembre** - René

Le racisme fleurit en mauvais

Alors que les défaites s'enchaînent, des supporters se défoulent dans l'insulte et l'intolérance

UN début de championnat calamiteux, un président, Patrick Proisy, plus souvent occupé dans ses bureaux parisiens qu'au chevet de son club, et un entraîneur, Claude Le Roy, malmené par une partie des supporters qui conteste son recrutement et doute de sa capacité à maintenir son équipe dans l'élite du football français.

C'est dans ce climat que le Racing club de Strasbourg reçoit Lille le samedi 5 août 2000. Les Alsaciens s'inclinent 4 buts à 0. Peu avant la fin de la rencontre, des supporters de la tribune Ouest tentent d'escalader le grillage qui les sépare du terrain. Les stadiers s'interposent et renvoient les intrus à leur place. Vers 23 heures, plusieurs dizaines de personnes se rassemblent sur le parking sud où sont garées les voitures des joueurs. Des insultes racistes

L'inscription avait été découverte le lendemain du match contre Rennes.



Photo SAPA

volent en direction de Péguy Luyindula, Habib Beye et Brahim Hemdani. Le véhicule de ce dernier est même dégradé.

Condamnation unanime.

Une semaine plus tard, le 12 août, le Racing accueille l'A.S Monaco. Nouvelle défaite pour les protégés de Claude Le Roy (3-1). Au cours du match, Luyindula, Bagayoko et Beye essuient des insultes à caractère

raciste. Le samedi suivant, les Strasbourgeois se rendent à Rennes. Désormais « bon » dernier du championnat, le Racing concède sa quatrième défaite consécutive (3-0). Le lendemain matin, des inscriptions nazies et antisémites traitant Le Roy de « sale juif » sont découvertes sur un mur et sur les caisses du stade de la Meinau. Des autorités municipales strasbourgeoises aux plus hautes sphères de l'Etat, en passant par les organisations anti-racistes de la région, la condamnation est unanime.

Le lundi 21 août, le maire de Strasbourg, Catherine Trautmann, dépose plainte, au nom de la Ville, pour injures raciales, incitation à la haine raciale et dégradation d'un bâtiment public. Dans la soirée, la ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-Georges Buffet, apporte son soutien à Claude Le Roy. Mardi, c'est au tour de l'entraîneur strasbourgeois de

déposer plainte. Une information judiciaire confiée au juge d'instruction Lydia Pflug est ouverte le mercredi 23 août par le parquet de Strasbourg.

Deux jours avant la rencontre opposant Strasbourg à Sedan au stade de la Meinau, la préfecture du Bas-Rhin tient une réunion pour harmoniser et coordonner les mesures de sécurité encadrant ce match. Des représentants de la police, de la municipalité et des responsables de la sécurité du stade précisent qu'ils cherchent à « éviter tout débordement des supporters et à prévoir les moyens nécessaires pour les canaliser à leur sortie ».

Le vendredi matin, vers 8 heures, veille de ce match, un jeune homme se présente au commissariat central de Strasbourg. Affilié à un groupe de supporters du Racing, il est entendu par les policiers de la brigade administrative et judiciaire chargé de l'enquête. Cet

Deux fans condamnés

Deux jeunes supporters, Philippe Neff et Virgile Koenig, ont été mis en examen et jugés pour les insultes proférées contre les joueurs du Racing club de Strasbourg à la fin du match contre Monaco. Le 11 juin 2001, les deux prévenus sont reconnus coupables par le tribunal de grande instance de Strasbourg et condamnés à deux mois de prison avec sursis et à payer des dommages et intérêts de 5500 F en faveur de la Licra et de 4500 F (pour Virgile Koenig uniquement) en faveur du Crif. Devant la cour d'appel de Colmar, le 4 septembre 2001, la défense des deux prévenus nie les injures racistes en insistant sur la provocation du joueur

Bagayoko. « On ne fait pas de bons jugements avec de bons sentiments. En première instance, le tribunal a oublié le droit », lâche un avocat de la défense. La cour d'appel confirme le 2 octobre la condamnation avec sursis des deux jeunes hommes, mais déboute les associations de lutte contre le racisme et les discriminations de leur demande en réparation. Concernant les inscriptions antisémites contre l'entraîneur Claude Le Roy, sa plainte et celle de Strasbourg, notamment pour dégradation d'un bâtiment public, n'ont pas abouti.

MARIE MARTY



Mis en cause par les policiers, le groupe de supporters des Ultra Boys 90 se défend : « Fâchés mais pas fachos »

Photo SAPA

Se renvoyer la balle

Clubs de supporters, fédérations alsaciennes et associations sur les responsabilités des débordements dans le stade

EN 2000 comme aujourd'hui, les responsables sportifs ou associatifs préfèrent pointer du doigt les mauvais résultats du club. Pour Frédéric Kientzler, président du club de supporters Ultra Boys 90, « l'entraîneur Claude Le Roy en a profité pour qu'on ne parle plus que de ça ».

Pour mieux éluder la crise sportive qui couvait à la Meinau, Robert Herrmann, adjoint chargé des sports à la mairie de Strasbourg en 2000, n'hésite pas à parler de victimisation. « Je n'ai pas accepté que Le Roy, dans une situation difficile, fasse appel à la presse plutôt qu'à la police judiciaire », se souvient-il.

Gilbert Roos, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) jus-

qu'en 2000, continue, lui, de soupçonner certains jeunes du quartier de la Meinau influencés par la seconde Intifada. Il replace les inscriptions antisémites retrouvées sur les murs du stade dans le contexte des incidents qui se sont produits dans le quartier à la même époque : caillasse des filles du rabbin de la Meinau, tags racistes et antisémites sur les murs du quartier à l'automne, incendie de la boulangerie Blum, inscriptions du type « Juifs assassins ».

En 2000, Gilbert Roos déclare aussi que « l'antisémitisme est présent dans le football alsacien depuis des décennies ». Une stigmatisation mal encaissée par la ligue alsacienne de football. Le président de l'époque, Ernest Jacky, avait riposté par voie de presse en signalant qu'il s'agis-

Becker, conseiller municipal FN de Colmar, qui a déclaré lors d'une séance du conseil municipal : « Pour améliorer les conditions de vie des femmes musulmanes, il faut éradiquer l'islam », est condamné par le tribunal correctionnel de Colmar à cinq ans d'inéligibilité. En 2002, la cour d'appel supprime la peine d'inéligibilité.

2001

Strasbourg, 9 janvier • Un jeune homme de 18 ans est condamné à un mois de prison avec sursis pour avoir traité un passant de « sale juif » (1000 F de dommages et intérêts à la Licra). • **Sarre-Union, 17 janvier** - Cinquante-quatre tombes du cimetière juif de Sarre-Union, un des plus importants de l'Al-

ise saison

érance.

ouvrier de 23 ans reconnaît avoir proféré des injures racistes à l'encontre du joueur Mamadou Bagayoko, à la sortie du stade, à l'issue de la défaite de Strasbourg face à Monaco.

Interdit de stade. Présenté au juge d'instruction dans l'après-midi, il est mis en examen pour injures à caractère racial. Le jeune homme est remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de fréquenter les stades de football durant l'instruction. Le même jour, lors d'un entraînement du Racing, un spectateur profère des insultes antisémites en allemand. Interpellé par les services de sécurité de la Meinau, il est conduit au commissariat central. Souffrant de troubles mentaux, l'individu, âgé de 32 ans, a fait l'objet d'un placement d'urgence dans un établissement spécialisé. Samedi 26 août, le football reprend ses droits. Le Racing dé-

croche sa première victoire de la saison aux dépens de Sedan (3-2). Aucun incident ne vient perturber la rencontre. Les Ultras Boys 90, groupe de supporters montré du doigt par les médias et la police, déploient une banderole : « *Fâchés mais pas fachos* ». Malgré ce succès, les joueurs du Racing refusent d'aller saluer le public de la Meinau pour « *protester contre les exactions racistes qui les ont visés ces dernières semaines* », explique leur capitaine Teddy Bertin. Buteur ce soir-là mais couvert d'insultes 15 jours plus tôt, Habib Beye prend par le bras ses coéquipiers Péguy Luyindula et Mamadou Bagayoko. Un geste symbolique pour dire : « *Regardez, on n'est pas blancs. Quoi que vous puissiez faire, vous ne nous empêcherez pas de faire notre métier* », confiera à la presse le défenseur alsacien.

RAPHAËL COQUEL

Au basket aussi

Des comportements racistes ont été également constatés dans le basket féminin. A Strasbourg, le 22 janvier, le club reçoit Aix-en-Provence et son internationale Nathalie Lesdema.

« *Pendant le match, deux individus, assis à trois ou quatre mètres de notre banc, m'ont insultée en imitant des cris de singe. J'ai porté près de 200 fois le maillot de l'équipe de France. C'est dur à encaisser.* » Six jours après ces incidents, Nathalie Lesdema a porté plainte contre X et rendu compte à la Fédération française de basket-ball. Une enquête a été ouverte.

alle, sport favori

associations de lutte contre le racisme s'opposent
stade et alentours.

sait « *d'actes marginaux, de faits de société. Il faut éviter une médiatisation maladroite* ».

En marge de ces débats sur l'utilisation par les uns et les autres des actes survenus au stade de la Meinau, la section locale de la Licra propose fin 2000 au Racing de diffuser dans l'enceinte du stade une vidéo intitulée « *Le foot pour la tolérance : mettons le racisme hors-jeu* ». Selon Carine Bloch, présidente en exercice de la commission sport de la Licra nationale et ancienne chargée des sports à la mairie de Strasbourg, le président du Racing de l'époque, Patrick Proisy, « *a quitté le club avant d'avoir le temps de mettre en place le projet* ».

Jusqu'à l'année dernière, les clubs de football étaient réti-

cents à parler du racisme dans les stades et les agents des joueurs déconseillaient à leurs poulains de dénoncer ces actes devant la presse (ni le Racing, ni les joueurs insultés n'étaient représentés au procès de Virgile Koenig et de Philippe Nef).

Après les événements survenus en Corse en novembre 2004 (injures à caractère raciste contre des joueurs noirs de Bastia), des mesures ont été prises au plus haut niveau de l'Etat par les ministres Dominique de Villepin (Intérieur), Dominique Perben (Justice) et Jean-François Lamour (Sport). Une charte a été signée par la Ligue de football professionnelle et par la Licra, pas encore ratifiée par les clubs.

MARIE MARTY



Les trois mineurs interpellés en 2001 ont avoué avoir déjà profané le cimetière de Sarre-Union en 2000.

La haine au pied des tombeaux

A Sarre-Union, 54 tombes juives ont été saccagées par des adolescents.

LE 17 janvier 2001, 54 tombes du cimetière juif de Sarre-Union, un des plus importants d'Alsace Bossue, sont découvertes profanées, arrachées ou endommagées. De nombreuses stèles ont été renversées, des socles descellés, des colonnes brisées. Situé à l'extérieur de la ville, à plusieurs centaines de mètres des premières habitations, le cimetière, qui date de la fin du XVIII^e siècle, jouxte un terrain de sport flanqué d'une cabane où des jeunes ont l'habitude de se retrouver. Lors de

leurs constatations, les gendarmes relèvent des traces de rollers et de skate-board, qui les conduiront à privilégier la piste de jeunes désœuvrés plutôt que celle de l'extrême droite.

« *La police mettra tout en œuvre pour que les auteurs soient retrouvés.* » Daniel Vaillant, alors ministre de l'Intérieur

Néonazis en mal de doctrine raciste ou jeunes à la dérive que l'ennui pousse aux délits, les résultats de l'enquête étaient primordiaux.

Martin Berg, secrétaire général du Consistoire israélite du Bas-Rhin, s'était tout de suite inquiété de savoir qui étaient les auteurs de cette profanation

sace Bossue, sont taguées, arrachées ou endommagées. Trois des quatre adolescents de 13 à 15 ans, interpellés quinze jours plus tard et mis sous contrôle judiciaire, reconnaissent être les auteurs d'une autre profanation, dans le même cimetière en juin 2000, où 13 tombes avaient été renversées ou détruites. •

Strasbourg, 23 mars - « Juden raus ! » : un élève du collège Hans Arp de l'Elsau insulte à trois reprises une enseignante. D'autres appels à la haine raciale et au meurtre avaient été proférés dans la classe auparavant. Le personnel cesse immédiatement toute activité, l'enseignante porte plainte et la Licra se

constitue partie civile. De son côté, le recteur d'académie Claude Lambert porte plainte et témoigne, devant le procureur de la République, de son soutien « moral et juridique ».

• **Strasbourg, 16 octobre** - Des affiches racistes sont collées sur les murs du campus universitaire à l'Esplanade. Une enquête est

●●● dans une déclaration au journal *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*. « *Nous désignons ardemment que les personnes qui ont fait cela soient identifiées, et nous posons la question des motivations qui ont conduit les auteurs à commettre de tels faits* », avait-il déclaré.

Vacances de Noël. Sur les moyens, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Daniel Vaillant, avait tenu tout de suite à rassurer Martin Berg sur la mobilisation des enquêteurs : « *Je tiens à vous assurer de ma profonde émotion concernant cet acte scandaleux et inacceptable. Les services de police mettront tout en œuvre pour que les auteurs soient retrouvés et sanctionnés.* »

Après seulement dix jours d'enquête, les gendarmes interpellèrent trois garçons, tous originaires de la région, et une jeune fille, de Thionville en Moselle. Les quatre adolescents, âgés de 13 à 15 ans, ont opéré leur méfait durant leurs congés de Noël, le 30 décembre.

D'emblée, le parquet avait écarté l'hypothèse d'un acte lié au conflit du Proche-Orient. « *Aucune inscription antisémite, aucune mention directe ou indirecte au Proche-Orient n'avait été découverte.* »

Déférés quelques jours plus tard, les suspects étaient mis en examen pour profanation de sépultures, mais laissés en liberté surveillée, avec suivi éducatif par le juge des enfants de Saverne.

Mineurs admonestés.

Trois des adolescents ont reconnu être les auteurs d'une profanation précédente dans le même cimetière, en juin 2000. A l'époque, treize tombes avaient été renversées et brisées.

Les sanctions sont très faibles. Jugés le 25 octobre 2002, les quatre mineurs ont été admonestés par le juge des enfants d'un simple rappel à la loi formel.

Une clémence qu'ils doivent sans doute à leur casier judiciaire vierge. Mais cette absence de sévérité était avant tout justifiée par le principe à valeur constitutionnelle de la non-rétroactivité des lois pénales plus dures. En bref, les faits s'étant produits avant la promulgation de la loi Perben, qui a depuis aggravé les peines liées à ce type de délit, ils restaient sous le coup de l'ancienne loi.

MARTIN BALÉDENT
LÉA VILMER

Sauvages et méthodiques

Herrlisheim, où 127 tombes ont été profanées, tente de tourner la page, sans oublier.

LE 30 avril 2004, vers 8h45, un agent de travaux publics d'Herrlisheim-près-Colmar découvre des inscriptions suspectes et un drapeau nazi sur le monument aux morts du cimetière juif, situé à l'écart de la commune. Le maire, Jean-François Willem, arrive aussitôt sur les lieux. Sur les 400 tombes que compte le cimetière, 127 sont profanées : inscriptions racistes, croix gammées et sigles « SS », stèles renversées... Un travail méthodique, organisé. La partie droite du site est occupée par les stèles les plus anciennes, en grès des Vosges. Plus fragiles et surtout plus difficiles à nettoyer. Le profanateur ne les a donc pas choisies par hasard.

Chaîne humaine. Par ailleurs, « *la mise en scène est théâtrale, dramaturgique*, explique Jean-François Willem. *Les dégradations ont été faites selon un itinéraire précis et ordonné* ». Le maire réalise vite la portée de l'événement. De fait, le ministre de l'Intérieur est sur place vers 16 heures. Dominique de Villepin est accompagné du préfet du Haut-Rhin, Paul Masseron, et des représentants de la communauté juive, notamment Pierre Dreyfus, président du consistoire israélite du Haut-Rhin, et Israël Suissa, rabbin de Colmar. De nombreux

élus sont aussi présents, parmi lesquels Adrien Zeller, président du Conseil régional.

Les premiers journalistes arrivent vers midi, et, pour certains, ne repartiront que plusieurs semaines plus tard. D'emblée, la couverture médiatique est d'ampleur nationale.

« *La médiatisation a permis une prise de conscience nationale du problème.* »

Jean-François Willem, maire

Jacques Chirac téléphone immédiatement à Pierre Dreyfus et condamne avec fermeté « *ces actes abominables et intolérables* ».

Au village, c'est l'émoi. Bon nombre des 1700 habitants s'en vont au cimetière pour se rendre compte par eux-mêmes. C'est l'incompréhension qui prime : « *Ça nous arrive aussi, même*

dans un village plutôt tranquille », résume une habitante.

Le samedi suivant, une marche silencieuse est organisée, à laquelle la quasi-totalité du village participe. Les habitants forment une chaîne humaine entre le centre du village et le cimetière, distant d'un kilomètre. Emotion et recueillement intenses, là encore, devant les caméras. Mais la secrétaire de mairie n'oublie cependant pas ces « *deux ou trois courriers anonymes de soutien au profanateur* ».

A l'école, les programmes sont bouleversés et deux jours sont nécessaires pour tenter d'expliquer la situation aux enfants. Herrlisheim reste sous le choc plusieurs semaines. L'enquête, confiée à une cellule spéciale-

ment créée à la gendarmerie, baptisée Thanatos, conduit, en décembre, à l'arrestation d'un suspect, Lionel Lezeau, 24 ans, bûcheron dans la région, ancien garde du corps du Front national et rompu au discours nazi. Le procureur de la République de Colmar, Pascal Schultz, et Pierre Wagner, juge chargé de l'affaire, ne souhaitent pas s'exprimer avant la fin de l'instruction, tout en assurant qu'elle progresse. Pour l'instant, l'enquête n'a pas déterminé s'il a agi seul. Le mode opératoire, très méthodique, est le même que dans d'autres cimetières israélites profanés en 2004, comme à Brumath en octobre.

Une attention accrue. Aujourd'hui, les habitants d'Herrlisheim n'évoquent le 30 avril qu'à demi-mot. Ils ne souhaitent pas oublier l'événement mais ne veulent pas que le nom de leur village soit associé à l'antisémitisme ou aux profanations. Herrlisheim veut tourner la page.

Pourtant, la profanation a sensiblement changé les habitudes : la gendarmerie surveille plus régulièrement les alentours du cimetière et, sans parler de méfiance systématique, le village est devenu vigilant. « *On sent que les gens font plus attention* », témoigne Isabelle Temme, directrice de l'école. Le maire ajoute : « *L'antisémitisme, parfois latent, n'est désormais plus banalisé. La médiatisation a permis une prise de conscience, tant locale que nationale, du problème.* »

Mais elle a aussi suscité quelques humeurs. Certains l'ont jugée excessive. « *On n'osait plus sortir de chez nous pendant trois semaines, de peur qu'on nous interroge encore* », résume cette employée de la Poste, qui, pourtant, estime que le traitement de l'information n'a pas été erroné et que les médias ont fait « *preuve de réserve et de pudeur* ».

Traumatisé, Herrlisheim ? « *Le mot est trop fort, même si ce qui s'est passé est très grave*, répond Jean-François Willem. *Il faut une prise de conscience générale, tout en évitant d'instaurer une société sécuritaire et policière.* »

MARTIN BALÉDENT

Collégiens sous influence

« *Ils ont été clairement inspirés par la profanation d'Herrlisheim et son retentissement médiatique* », affirme la principale du collège Nonnerbuch de Lutterbach. Au retour du week-end de la Pentecôte, elle a retrouvé les façades et le sol du préau d'entrée jonchés de graffitis à caractère raciste. « *Hitler on t'aime* », « *Hitler nous t'attendons* », « *Les nègres au four* ». Et puis des croix gammées peintes en noir et bleu. Le lendemain, trois jeunes de troisième, âgés de 14 ans, sont interpellés. « *Ils ont agi par ignorance. Il y avait deux "exécutants", des garçons naïfs qui voulaient se faire valoir auprès du troisième qu'ils admiraient. Ce dernier était le*

"conseiller technique", un jeune homme très intelligent. Aujourd'hui les deux premiers reconnaissent avoir fait une grosse connerie et sont sur une autre voie. Je suis plus inquiète pour le troisième, le cerveau, très proche des thèses néonazies », confie la principale. Leçon tirée d'Herrlisheim, la réaction a été immédiate : les élèves et les médias ont été détournés des graffitis « *afin que leurs auteurs n'atteignent pas leur objectif* ». Effet réussi : les médias n'auront comme image pour illustrer leur propos que la chaîne humaine des élèves et professeurs, organisée spontanément l'après-midi même.

LÉA VILMER

Série de photos des stèles profanées du cimetière de Brumath. Le 30 octobre 2004, 92 tombes juives ont été couvertes d'inscriptions antisémites, racistes et néonazies.



Dsc_0019.jpg



Dsc_0020.jpg



Dsc_0021.jpg



Dsc_0022.jpg



Dsc_0025.jpg



Dsc_0026.jpg



DSC_0027.JPG



DSC_0028.JPG



Dsc_0031.jpg



Dsc_0032.jpg



DSC_0033.JPG



DSC_0034.JPG



DSC_0037.JPG



DSC_0038.JPG



Dsc_0039.jpg



DSC_0040.JPG



DSC_0043.JPG



DSC_0044.JPG



DSC_0045.JPG



DSC_0046.JPG

Yannick Bernard/Photo Dettling

ouverte pour retrouver les auteurs : le mouvement étudiant du GUD (Groupe Union Défense, proche de l'extrême droite) est soupçonné. • **Haguenau, 26 octobre** - Une infirmière de 31 ans et la Licra déposent plainte contre l'entreprise INA Roulement pour discrimination à l'embauche : deux CV

identiques, sous deux noms différents, avaient été envoyés. Seul celui à consonance française avait été retenu. • **Strasbourg, 22 novembre** - La patronne d'une boîte de nuit refuse l'entrée à des clients en raison de leur faciès. Deux d'entre eux portent plainte. Elle est condamnée à trois mois de prison avec sursis,

à 15000 F de dommages et intérêts et à la publication du jugement. (1 F symbolique à SOS-Racisme ; 2000 F à la Licra). Deux affaires similaires sont jugées au tribunal correctionnel de Strasbourg le 17 décembre suivant. • **Colmar, 6 avril** - David Oberdorf est condamné pour le meurtre du curé Jean Uhl,

Après le cimetière, l'église

A Niederhaslach, le silence est retombé sur les 36 tombes profanées.

DANS la vallée de la Bruche l'an dernier, le cimetière chrétien du village de Niederhaslach est profané à deux reprises. La première fois au lendemain de Herrlisheim. A 8 heures, ce 2 mai, Fabien Friedrich, employé communal, donne l'alerte. 22 tombes ont été taguées à la peinture rouge pendant la nuit : « Adolf », « SS », des croix gammées à l'envers, et des initiales K.A. associées à des in-

sultes envers une adolescente du village. Un transformateur proche, un panneau à l'entrée du village, les murs de la salle des fêtes sont aussi souillés. « Le maire était dans une colère noire, les habitants arrivaient au fur et à mesure que la nouvelle se distillait. Les gens étaient plus énervés que choqués : ils tenaient à retrouver l'auteur, se souvient Fabien Friedrich. Les gendarmes ont mis le cimetière sous scellés, et les médias ont débarqué. »

Après avoir fait le rapprochement avec Herrlisheim, les enquêteurs surveillent des jeunes du village. Dans cette commune de 1300 habitants, le silence retombe vite. Le maire, Prosper Moritz, n'évoque l'affaire qu'indirectement, en conseil municipal. « On se serait bien passé de ça. Les plus marqués ont été ceux qui avaient une tombe abîmée, ainsi que la génération qui a connu la guerre et le nazisme, confie une employée de la mairie. On en a beaucoup parlé quelques jours et puis plus rien. »

Le maire, « choqué, mais pas étonné », minimise le scandale. « J'avais flairé que ce n'était que des gamineries, sans connotation raciste, ni rapport avec la profanation d'Herrlisheim. C'est mieux de ne pas avoir ébruité l'affaire, car j'aurais été excessif dans mes propos, se justifie-t-il. J'ai reçu différentes lettres du Premier ministre et du préfet, mais j'ai des choses plus importantes à faire. » Aujourd'hui, l'instruction tente d'établir si le jeune garçon a agi seul.

« On en a beaucoup parlé quelques jours et puis plus rien. » Une employée de la mairie de Niederhaslach

Fabien Friedrich est le premier habitant de Niederhaslach à avoir découvert les dégâts dans le cimetière communal.



Martin Balédent/CUEJ

Enquête de proximité. Le 7 juin, nouvelle profanation. 14 tombes sont couvertes de graffitis néonazis. L'écriture est la même. Mais l'affaire n'est pas médiatisée, l'administration « cloisonne » l'accès. Quatre jours plus tard, le procureur de Saverne, Jean Dissler, annonce la mise en examen d'un garçon de 14 ans de Niederhaslach. Placé en liberté surveillée, l'adolescent « connaît des troubles de la personnalité importants », selon le procureur.

L'église aussi. Coup de grâce le jour de la rentrée des classes : l'église est taguée des mêmes graffitis. Le sol de la place principale, située entre la mairie, l'église et l'école, est jonché de milliers de clous. « En moins d'une heure, tout était nettoyé, quasiment personne ne s'en est rendu compte, raconte Fabien Friedrich. Ici, les gens ne bougent pas facilement, mais si quelqu'un ose toucher à leur église, ils s'énervent. »

LÉA VILMER

« La solution réside dans l'éducation »

Selon le sociologue Freddy Raphaël, les profanations sont devenues plus complexes à interpréter. Il en appelle au sens civique.

News d'III : Vous avez étudié le phénomène des profanations en Alsace. Quelles sont les dernières observations que vous avez pu faire ?

Freddy Raphaël : Le mouvement s'est intensifié ces derniers mois. On assiste à une spectaculaire : les profanations ont été mises en scène d'une façon beaucoup plus accusée et ont pris une place dans l'espace public.

Quelles formes prennent à présent ces profanations ?

On observe deux sortes de développement. Un développement mineur où, comme dans la profanation du cimetière juif de Cronenbourg, on mobilise le conflit du Proche-Orient pour si-

gnifier sa haine des juifs. On instrumentalise ce conflit comme le prouvent les inscriptions du type : « Après ce que vous faites en Palestine. » Le développement majeur concerne les profanations qui se réclament du néonazisme. A Herrlisheim, on a retrouvé des inscriptions néonazies codées avec la revendication identitaire d'un autonomisme alsacien mêlé au code international du néonazisme, comme le sigle « 88 », qui signifie deux h (huitième lettre de l'alphabet) soit « Heil Hitler ».

Comment réagissent les Alsaciens ?

De la part de certaines populations, il y a une volonté de prendre en charge ce problème

qui s'est abattu sur eux et de manifester leur solidarité. A Herrlisheim, les habitants ont fait une chaîne humaine entre le village et le cimetière. Les enseignants réagissent en général de manière positive en mobilisant la réflexion au-delà de l'émotion. Néanmoins, il reste trop de passivité, voire de lâcheté, de la part de certains édiles et des populations concernées lorsque à trois reprises, des néonazis ont investi en toute impunité des villages alsaciens, pour y parader avec oriflammes, slogans et chants. Je ne comprends pas que, devant cette proclamation de haine et de racisme, la population n'ait pas réagi et ait cédé ainsi à la peur. Le deuxième aspect négatif,

c'est ce discours raciste de l'extrême droite qui incite à la haine et constitue un encouragement à des actes de ce type.

Quelles actions peuvent être mises en place pour combattre ce phénomène ?

Il faut poursuivre et juger les auteurs de ces actes. Mais certainement pas en offrant une prime pour obtenir des informations comme l'a proposé Adrien Zeller, le président de la Région. Il faut appeler au sens civique et travailler sur la conscience. La solution réside dans l'éducation des jeunes à la reconnaissance de l'autre dans sa diversité.

PROPOS RECUEILLIS PAR RÉMI DUCHEMIN ET LAURENT JEANNEAU

en décembre 1996 à Kingersheim. Agé de 18 ans au moment des faits, il a agi sous une « pulsion satanique ». Lors de la perquisition à son domicile, les gendarmes avaient découvert des revues sataniques et des documents sur Hitler et le nazisme. Le jeune homme est reconnu responsable même s'il souffre de

troubles psychiques de nature à altérer le contrôle de ses actes. • **Colmar, 7 juin** - Deux hommes de 51 et 59 ans, voisins depuis vingt ans, échangent des propos racistes et en arrivent aux mains et au couteau. Le tribunal correctionnel de Colmar les condamne respectivement à 3000 F et 5000 F d'amende.

• **Strasbourg, 8 janvier** - Un jeune homme de 18 ans est condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison avec sursis et 1000 F de dommages et intérêts pour avoir insulté un inconnu devant la gare de Strasbourg le 10 octobre 2000 et l'avoir traité de « sale juif ».



Le carré musulman du cimetière de la Meinau, souillé de croix gammées.

Photo DNA/Cédric Joubert

Salir sans distinction

A la Meinau, les profanateurs s'en sont pris aux tombes chrétiennes comme au carré musulman.

Le 15 juin 2004, une conseillère municipale m'a appris qu'à la Meinau, les tombes de ma mère et de mon mari avaient été couvertes de croix gammées. Dans la famille, cela nous a retournés », raconte, entre tristesse et amertume, Fatima Talbi. Dans cette nuit de printemps, au cimetière sud de la Meinau, plus de cinquante tombes musulmanes sont recouvertes de croix gammées et d'inscriptions racistes et xénophobes. Seule une signature revendique la profanation.

« J'ai été vraiment très touchée par le symbole de cet acte. Pourquoi ce carré, là où reposent des dizaines de militaires qui sont tombés pour la France ? Je vis ici depuis 44 ans. Mon mari a donné sa vie en combattant pour ce pays. Il y est mort et a voulu être enterré dans ce sol », s'indigne Fatima Talbi. « Assez peu de musulmans se font enterrer en France, ajoute son amie Yasmina Benchoura. La plupart des corps sont en effet rapatriés au pays d'origine. Même les plus pauvres familles

« Comme si on disait à leurs enfants : même morts, vous n'avez pas droit à notre terre. »
Mohammed Latahy, CRCM

étrangères cotisent à une assurance rapatriement. »

En plus de sigles nazis, des menaces de mort à l'encontre d'Abdelhaq Nabaoui, président du Conseil régional du culte musulman (CRCM), ont été découvertes sur le mur. Membre du CRCM, Mohammed Latahy a été révolté : « Je connais une maman française mariée à un Marocain qui a vu la tombe de son fils, mort à l'âge de deux ans, profanée. Ça a été un véritable choc, comme si on tuait une deuxième fois son enfant. Sans parler des tombes de harkis profanées. Comme si on disait à leurs enfants : même morts, vous n'avez pas droit à notre terre. »

Un précédent en mai. En un mois, c'était la deuxième fois que le cimetière de la Meinau était profané. Le 27 mai déjà, quinze stèles funéraires chrétiennes étaient renversées. « Pourquoi autant de profanations ? », s'interroge Fatima Talbi. Yasmina Benchoura risque une explication : « Tout est lié à la montée de l'extrême droite et à la proximité géographique des groupes de néonazis allemands. A quoi s'ajoute aujourd'hui la crise économique à laquelle les Alsaciens n'étaient pas prêts, ils en font porter la responsabilité aux immigrés. »

Le lendemain des faits, Fatima Talbi reçoit une invitation de Fabienne Keller, maire de Strasbourg, pour une cérémonie à la Meinau. « Je n'ai pas pu y aller. C'était à 21h30, j'habite à HautePierre et je n'ai pas de voiture. Aujourd'hui, je n'ai pas de haine envers ceux qui ont fait ça, explique pourtant la vieille femme. Ce qui est arrivé est arrivé. Je m'en remets à la miséricorde de Dieu. »

LAURENT JEANNEAU

Au nom du diable

Quatre jeunes du pays de Bitche ont imité les rites sataniques.

Volmunster, près de Bitche, la nuit du 8 au 9 novembre 2002 a été très venteuse. « Un villageois venu vérifier s'il n'y avait pas de dégâts au cimetière a découvert la profanation », raconte l'adjudant Stéphan, commandant de la brigade de gendarmerie du village.

Le cimetière est en piteux état, mais le vent n'y est pour rien : 31 tombes ont été saccagées. Une croix a été replantée à l'envers. Deux tombes ont été creusées, selon un mode opératoire qui rappelle les rites sataniques. « Au début, les gens étaient plus surpris qu'autre chose, raconte le maire, Daniel Schaff. Ils ne pensaient pas que ça pouvait arriver ici. La colère est montée après. » L'enquête est confiée à la gendarmerie, qui constate le lendemain des faits similaires au village voisin de Bettwiller, où cinq tombes ont été profanées.

Les gendarmes prennent des photos, dessinent des plans, relèvent des empreintes. L'enquête d'environnement commence avec l'interrogatoire des riverains, puis du village entier. Un villageois a surpris des bruits le soir des faits.

Une investigation rapide.

Dès le 11 novembre, deux jours après la profanation, quatre jeunes, âgés de 17 à 20 ans, sont interpellés. Un seul habite la commune.

La conclusion rapide de l'enquête calme les habitants. « Quand on a appris que c'était des jeunes et pas un groupuscule sataniste, on était soulagé », se souvient Daniel Schaff. En outre, « le jeune habitant de Volmunster était arrivé depuis peu, et n'était pas intégré au village. »

L'heure est à la dédramatisation. « Mon choix a été de calmer le jeu », affirme Gérard Henner, curé du village. Après avoir rencontré le jeune de Volmunster, il est convaincu qu'il s'agit d'un acte que « peuvent faire des adolescents paumés, emportés par l'effet de groupe ».

Le 15 décembre 2003, les quatre jeunes ont été condamnés à des peines de 4 à 9 mois de prison avec sursis par le tribunal de Sarreguemines.

RÉMI DUCHEMIN

Propositions pour renforcer la répression

En août, Adrien Zeller, président du Conseil régional d'Alsace, a proposé d'instaurer une prime de 15 000 euros pour rémunérer tout informateur permettant l'identification des profanateurs, en vertu de la loi Perben du 9 mars 2004.

« Il s'agirait d'une avance faite à l'Etat, car l'aspect répressif n'entre pas dans les compétences de la Région », précise Denis de Miscault, directeur de la communication à la Région. Face à une réaction unanime de la gauche alsacienne qui crie à la démago-

gie, le vice-président de la Région, Bernard Stoessel, explique ses motivations : « Cette prime est une proposition pour bien marquer notre détermination à lutter contre les profanations. Le ministère de la Justice apprécie le geste sans avoir encore donné de suites. »

Parallèlement, dans une circulaire aux préfets du 14 janvier 2005, le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, recommande la mise en place d'un système de vidéosurveillance pour protéger les cimetières. La présence d'agents de police municipale, de gardes cham-

pêtres ou le recours à une entreprise de surveillance sont également préconisés.

Céline Wolfs-Murrirsch, directrice de l'association des maires du Haut-Rhin, déclare qu'aucune commune dans le Haut-Rhin n'a encore mis en place un tel dispositif : « C'est encore trop récent. De plus, l'entretien et la maintenance de la vidéosurveillance reviennent trop cher aux petites communes. » Même constat pour Jean-Jacques Stahl, secrétaire de l'association des maires du Bas-Rhin.

LAURENT JEANNEAU

2002

Kingersheim, 7 et 29 janvier - Le directeur d'un hôtel est soupçonné d'avoir refusé de louer des chambres à des clients aux noms maghrébins. L'adjointe du directeur saisit la Licra. Quatre clients fictifs sont refoulés après un premier test le 7 janvier. Un second, en présence d'un huissier cette fois, aboutit au même résultat. Mais le di-

recteur est relaxé en 2003 après que ses avocats ont dénoncé une manœuvre de l'adjointe qui n'aurait pas obtenu satisfaction dans un aménagement de ses horaires de travail. • **Struthof, 21 septembre** - Stéphane Bizot, 32 ans, et Jérôme Laurent, 23 ans, écrivent des propos racistes et font l'apologie des crimes contre l'hu-

Récidives à Cronenbourg

Incendies ou tentatives d'attentats contre les lieux de cultes juifs, profanations de tombes musulmanes : toutes les communautés sont visées par les agressions.

CONSTAT alarmant : neuf attaques racistes – dont sept attaques de grande ampleur – ont été commises en l'espace de deux ans dans le quartier de Cronenbourg, à Strasbourg. Entre mars et avril 2002, cinq agressions visent la communauté juive. Trois d'entre elles concernent l'oratoire d'Etz-Hayim. Le 11 mars, les policiers trouvent un engin explosif à l'entrée de l'édifice. Puis dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril, un incendie volontaire ravage le bâtiment. Enfin, cinq jours plus tard, une nouvelle tentative d'attentat à la bombe artisanale échoue.

Non loin de là, l'unique synagogue du quartier, rue de Rieth, n'est pas épargnée. Dans la nuit du 30 au 31 mars, vers 5 heures du matin, deux cocktails molotov jetés contre la porte embrasent l'entrée du lieu de culte. Le rabbin Ephraïm Bouskila, entré en fonction dans la synagogue peu après l'incendie, a depuis failli être lui-même victime, dit-il, « de ce climat d'insécurité ». Il affirme : « Un soir, il y a un an, une voiture a foncé volontairement sur moi. » Le 12 avril 2002, 21 sépultures du grand cimetière israélite sont recouvertes d'inscriptions nazies.

Deux ans plus tard, ce sont les tombes musulmanes du cimetière militaire de Cronenbourg qui sont prises pour cible. Une première fois, dans la nuit du 5 au 6 avril 2004, 5 tombes sont dégradées, 2 stèles brisées et recouvertes de croix gammées. Puis dans la nuit du 5 au 6 août, 15 stèles du carré musulman sont recouvertes de croix gammées et d'inscriptions « SS », et sur le mur d'enceinte, le sigle du groupuscule néonazi HVE.

Enfin, trois agressions ont visé Aziz El-Alouani, membre du Conseil régional du culte musulman, à son domicile à Cronenbourg : en mai, puis début décembre 2004 ainsi que le 5 janvier dernier (lire page 17). Hormis pour l'affaire des bombes placées dans l'oratoire, où les coupables ont été arrêtés à ce jour, aucun auteur de ces multiples agressions n'a pu être identifié.

MAGALI CARTIGNY,
RÉMI DUCHEMIN,
LAURENT JEANNEAU

Le 1^{er} avril 2002, l'unique pièce du bâtiment de l'oratoire est ravagée par un incendie criminel.



Michel Frison/DNA

A l'oratoire, trois fois déjà

La salle de prière juive est régulièrement prise pour cible.

CE 4 avril 2002, au crépuscule, une dizaine de jeunes s'affairent sur le parking de la rue Kepler. Quelques instants plus tôt, ils sont allés chercher un extincteur de voiture dans le local à poubelle de la Cité nucléaire. L'engin a été trafiqué avec un mélange de chlorate de soude et de sucre. Munis de la bombe artisanale, trois jeunes embarquent dans une Clio verte.

Le lendemain, à 500 mètres de là, rue Jean-Pierre-Clausse, Josué Klein, responsable de la communauté Etz-Hayim, découvre vers 15h30 l'engin devant l'oratoire du cimetière juif. Un lieu de culte aux murs décrépits, situé près d'une voie ferrée isolée, le long d'un sentier jonché d'ordures. La mèche encore chaude, placée au contact d'un mégot, n'a pas pris feu. Travail d'amateur. La bombe contenait deux à trois kilos d'explosifs, de quoi dé-

truire entièrement l'oratoire. Sur le sol, les lettres LAKEP ont été tracées avec un doigt sur le trop plein de poudre qui restait. KEP comme Kepler, comme le nom de la rue de la bande soupçonnée. Sur le moment, la police judiciaire ne fait pas le lien. Ce tag signe la fin d'une série d'attaques contre l'oratoire de la rue Clause. Le 11 mars, un extincteur avec une cigarette éteinte avait déjà été trouvé devant le lieu de prière. Le 1^{er} avril, un incendie criminel ravageait l'unique pièce du même bâtiment.

Sept jeunes écroués. « Cela n'a pas été difficile de les identifier, la police était en planque depuis plusieurs jours. Ils les ont pris en photo sur le parking, en train de fabriquer la bombe trouvée le 5 avril », déclare maître Vialle, défenseur de deux des sept jeunes écroués pour tentative de destruction de

bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. A l'époque des faits, les inculpés avaient entre 19 et 21 ans et quatre d'entre eux habitaient la rue Kepler. Au procès, le 26 novembre 2003, aucun n'a avoué être l'auteur de la tentative de mise à feu.

A quoi ressemblent ces apprentis « artificiers »? Des gamins désœuvrés qui auraient fait ça « juste pour s'amuser », comme l'a déclaré l'un d'entre eux à un enquêteur? Des jeunes issus de l'immigration qui se disent anti-juifs par solidarité avec leurs « frères palestiniens »?

Selon Pierre Lévy, délégué régional du Conseil représentatif des juifs de France : « L'un des auteurs a déclaré au procès : "Je suis arabe, je ne peux pas m'entendre avec les juifs". En tout cas, il est le seul à avoir exprimé un sentiment de haine. » Maître Vialle ajoute :

manité dans le livre d'or du camp de concentration du Struthof. Ils comparaissent devant le tribunal correctionnel de Saverne. • **Strasbourg, 19 décembre** - Michael Lamirand, 29 ans, insulte un automobiliste français d'origine maghrébine, jette deux projectiles contre son véhicule, et frappe les CRS qui l'interpellent : il est condamné

à huit mois de prison, dont quatre avec sursis, pour injures racistes et rébellion contre des agents de la force publique. • **Pays de Bitche, 8-9 décembre** - Trente-et-une tombes sont profanées, dont plusieurs renversées, à Volmunster, et le lendemain, cinq autres au cimetière de Bettwiller, un village voisin. Interpellés deux jours

plus tard, quatre mineurs originaires de la région, âgés de 14 à 17 ans, sont condamnés à 4 à 9 mois de prison avec sursis. • **Strasbourg, 27 décembre** - Un candidat au permis de conduire frappe et traite de « sale nègre » l'inspecteur d'origine antillaise qui lui refuse son permis. Il est condamné à 18 mois de prison ferme.

« Les autres n'ont fait que suivre, ils auraient tout aussi bien pu incendier une voiture. L'oratoire, presque à l'abandon, était leur terrain de jeux depuis pas mal de temps. » Un point de vue partagé par un « témoin de moralité » : « C'était un truc bidon, ils ne savaient même pas dire qui était Arafat. » Étaient-ils pour autant des jeunes qui passent leur temps à traîner sur les bancs de la cité ? La plupart travaillaient, des emplois précaires : intérimaire, stagiaire, ouvrier. Deux d'entre eux seulement étaient inactifs dans un quartier où le chômage touche 17% de la population.

Trois ans de prison. Les auteurs de ces attaques avortées ont été condamnés à des peines comprises entre 18 mois et 3 ans d'emprisonnement et à verser, en moyenne, 5000 euros de dommages et intérêts. Norbert Krebs, directeur de la prévention spécialisée au centre socioculturel Victor Schœlcher, connaissait bien l'un de ces jeunes, encore incarcéré à ce jour. « Il s'était beaucoup investi, notamment à l'école. Après son BEP et son Bac pro, il avait beaucoup de mal à trouver du travail et multipliait stages et missions d'intérim. » Considéré comme l'un des deux meneurs de l'équipée sauvage, ce jeune homme alors âgé de 20 ans nie toujours les faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à 3 ans de prison ferme et privé pendant 5 ans, comme les autres, de ses droits civiques. C'était sa première condamnation.

M.C., R.D., L.J.

En 2004, le cimetière militaire musulman a été profané deux fois.

Assourdissant silence

Face à la passivité des habitants, religieux et acteurs sociaux se mobilisent.

CRONENBOURG capitale alsacienne des violences racistes ? Un propos sans doute excessif. Et pourtant, l'accumulation en trois ans d'actes racistes ou à connotation raciste permet de s'interroger. Selon Hugues Geiger, adjoint au maire de Cronenbourg, l'isolement des cimetières donne un début d'explication : « Ici il y a beaucoup de tombes israélites, facilement accessibles. »

Au cimetière israélite de Cronenbourg, un homme venu se recueillir sur la tombe de ses proches ne mâche pas ses mots : « C'est lamentable, c'est lâche. » Et pourtant, il ne cède pas à la colère : « Encore faut-il savoir qui a commis ces actes. De jeunes couillons ou de vrais néonazis ? »

Mobilisation difficile. A l'échelon national, les réactions ont été plus ostensibles. Le ministre de l'Intérieur a condamné la profanation des tombes musulmanes du cimetière militaire au mois d'août 2004 avec la plus grande fermeté. Ce qui n'a pas suffi à mobiliser les habitants du quartier, relativement passifs devant les nombreux actes racistes commis depuis trois ans. Jusqu'ici, seul un ancien militaire – du Tarn – a manifesté avec éclat

son indignation. Marcel Petit-Jean, 73 ans, est venu en Alsace s'enchaîner au portail du cimetière militaire pour exprimer sa solidarité avec les combattants musulmans.

Les gens parlent peu. La conseillère principale d'éducation du collège reconnaît que « les élèves ne s'intéressent pas à ces problèmes ». Et Laurent Cécile, directeur du centre socio-culturel confirme que « les gens parlent peu des profanations entre eux ». A l'intérieur du centre, ni table ronde, ni débats. Alors qu'à l'extérieur, les murs ont été tagués d'inscriptions antisémites.

La dégradation des relations inter-communautaires dans le quartier préoccupe Ephraïm Bouskila, ancien rabbin de la synagogue, qui n'hésite pas à parler « d'exode ». Il est vrai que le seul lieu de culte juif du quartier, rue de Rieth, se vide peu à peu et devrait bientôt fermer ses portes. Mais Pierre Lévy, délégué régional du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif), rappelle le contexte historique pour expliquer le phénomène : « L'implantation des juifs à Cronenbourg remonte aux années 1960 avec les pieds noirs. Mais au fil des années, ils se sont implantés ailleurs car ils ont évolué socialement. Si la communauté de Cronenbourg se réduit, ce n'est donc pas seulement à cause des antisémites. »

Il n'empêche. Dans le centre de prévention spécialisée qu'il dirige, installé dans un modeste immeuble d'habitation collective au centre de la Cité nucléaire de Cronenbourg, Norbert Krebs s'inquiète du repli communautaire : « Ce n'est peut-être pas de l'antisémitisme pur et dur, mais une rancœur générale provoquée par des difficultés d'insertion. Quelques jeunes font l'apologie du nazisme ou parlent de "lobby juif". Ils font l'amalgame entre ici, les Etats-Unis et Israël. Ils s'identifient forte-

ment au quartier et s'enferment dans leur ghetto. » C'est pour éviter leurs dérives verbales, que Norbert Krebs essaie de libérer leur parole et d'établir un dialogue.

Mardi 1^{er} février, une quinzaine de jeunes, de 20 à 28 ans, viennent assister dans son centre de prévention à un débat improvisé sur les profanations. Les langues ont du mal à se délier. Pour les mettre en confiance,

Norbert Krebs invite les jeunes à parler des discriminations dont ils ont été eux-mêmes les victimes. Il n'aborde qu'ensuite la question épineuse des profanations. Un jeune prend alors la parole : « Les morts, il ne faut pas y toucher. Une fois qu'ils sont là où ils sont, ils faut les respecter. » Intrigués, d'autres se mêlent au débat. Très vite, la « question d'Israël »

émerge, la discussion dérape. « Ils tiennent tout, ils ont le monopole de l'argent, du pouvoir », s'emporte Ahmed. De son côté, Mohammed essaie de calmer ses voisins : « Entre juifs et arabes, on souffre du même problème : les discriminations. Si on se tape dessus, on fait le jeu du FN et de l'extrême droite. Depuis tout petit, j'ai été confronté au racisme. Je ne comprends pas qu'en tant que victimes, nous puissions reproduire la même chose. »

Victimes des clichés. Les responsables religieux se mobilisent. Michel Reeber, abbé de l'église Bon Pasteur, vient d'organiser une rencontre-débat avec Mohammed Latahy, chargé du dialogue inter-religieux au CRCM. Ce dernier refuse de croire que les jeunes du quartier soient à l'origine des profanations. « Beaucoup de gens sont aveuglés par le conflit israélo-palestinien, se trompent sur les rapports entre juifs et arabes. Les jeunes se voilent la face et fuient leur propre réalité en se focalisant sur le Proche-Orient. » L'abbé Michel Reeber partage son avis : « Les rumeurs qui accusent les jeunes immigrés véhiculent des clichés fabriqués de A à Z. »

« Je ne comprends pas qu'en tant que victime du racisme nous reproduisions la même chose. » Mohammed, jeune du quartier



Photo Bernard Meyer/DNA

2003

Lutterbach, 17 février - Des jeunes sont surpris en flagrant délit alors qu'ils vandalisent une trentaine de tombes selon un rituel satanique (croix renversées, crucifix arrachés, mais aucune inscription). Le lendemain, les quatre jeunes, âgés de 15 à 17 ans, disent avoir fait cela pour « s'amuser ». Une adolescente, aujourd'hui en

traitement psychiatrique, explique avoir obéi à Satan. • **Strasbourg, 23 avril** - Nouridine Zenou, 32 ans, monte en titubant dans le bus 24 place de l'Etoile. Il s'en prend à un passager, un noir, lui lance des propos racistes et le frappe à coups de poing. Récidiviste, il est condamné à six mois de prison ferme et deux mois supplé-

Des néonazis à la salle des fêtes

En moins de dix-huit mois, des centaines de nostalgiques du III^e Reich ont pu, en toute l'indifférence quasi générale, organiser à trois reprises des rassemblements dans des vil-

ANDRÉ Diebold, 57 ans, citoyen de Ringendorf depuis toujours, les a vus arriver, en début de soirée. Son commerce de matériel d'horticulture est juste en face de la salle des fêtes du village, 300 âmes, à 30 km de Strasbourg. Et en ce soir du samedi 20 avril 2003, la fête a fait le plein : un bon millier de personnes venues, surprise, célébrer l'anniversaire d'Adolf Hitler. C'était le premier d'une série de trois rassemblements, en moins de 18 mois, en Alsace. Plusieurs dizaines de voitures et au moins un bus ont stationné aux abords du stade qui jouxte la salle. Plus tôt, plusieurs véhicules avaient été remarqués sur une aire de l'autoroute A35, du côté de Soufflenheim. Là, sans doute, les meneurs ont révélé à leurs hôtes la destination finale.

Surprise totale. Il ne devait pourtant s'agir que de fiançailles. C'est du moins ce qu'un couple d'amoureux du Bade-Wurtemberg était venu dire au maire, quelques semaines auparavant, pour louer la salle communale. Mais au dernier moment, en guise d'amoureux, des centaines de fanatiques du troisième Reich, vêtus de t-shirts noirs et chaussés de rangers, ont débarqué à Ringendorf.

« Ils buvaient de la bière, se souvient André Diebold. Mais dans l'ensemble, ils se sont plutôt bien comportés, ont laissé nos rues propres, et n'ont rien saccagé. » Il a bien vu « les saluts nazis que certains s'adressaient » mais le comportement de jeunes « courtois et bien organisés » lui a laissé plus de souvenirs que ces manifestations inquiétantes. D'ailleurs, autour de lui, personne, à sa connaissance, n'a trouvé « qu'ils avaient agi comme des salauds ». Et puis surtout, « ils n'ont rien dégueulassé », insiste-t-il.

La surprise totale a été pour le maire, Edmond Mahler. Sitôt prévenu, il est allé sur place s'assurer qu'« ils ne faisaient pas de grabuge » mais n'est pas



Photo Spiegel TV

Ces images ont été prises le 4 octobre 2003 par des journalistes allemands de Spiegel TV lors d'une réunion d'environ 800 néonazis, tenue à Hinsbourg, dans les Vosges du nord.

rentré dans la salle des fêtes. Sur le parking, il a constaté que « les voitures venaient de toute la France, mais aussi de Belgique et du Luxembourg ».

Le lendemain matin, les derniers néonazis quittaient Ringendorf après avoir nettoyé la salle. Le couple d'amoureux est allé récupérer la caution et a rendu les clés. « Je ne les ai pas engueulés, j'étais tellement soulagé qu'il n'y ait pas eu de dégradations », confie le maire, qui a néanmoins transmis à la gendarmerie et à la préfecture tout ce qui permettait d'identifier ces visiteurs d'un soir.

Moins de six mois plus tard, le samedi 4 octobre 2003, à une vingtaine de kilomètres de Ringendorf, tout près de la Petite Pierre, dans les Vosges du nord, c'était au tour d'Hinsbourg d'accueillir d'identiques « fêtards ». Pour ce soir-là, le maire Gilbert Reutenauer avait loué, bis repetita, l'imposante salle des fêtes à un couple de jeunes allemands souhaitant célébrer leurs fiançailles. « Ils avaient assisté à nos fêtes d'été et ressemblaient à n'importe quel autre couple », explique Gilbert Reutenauer.

Mais entre chien et loup, sous un temps d'automne, ce sont près de 800 skinheads qui ont pris possession de la salle. « Un de mes adjoints est allé sur place pour quelques détails techniques, il les a mis en garde contre les risques de surtension avec leur installation sono », poursuit le maire.

Il ignore encore qu'une équipe de journalistes allemands de Spiegel-TV a suivi ses hôtes depuis l'Allemagne dont ils sont, pour la plupart, originaires. Sur place, les reporters filment ces centaines de skinheads entonnant des chants racistes et antisémites, ponctués de saluts nazis. Le lendemain, comme son collègue de Ringendorf, Gilbert Reutenauer s'est senti « soulagé qu'ils aient rendu les locaux propres et qu'il n'y ait pas eu de dégâts dans le village ».

A Hipsheim, 460 habitants, entre Erstein et Strasbourg, il ne devait s'agir que d'un tournoi amical de foot, au cœur de l'été 2004, le 31 juillet. Vers 17 heures, Jimmy Glietsch et Florent Hartmann jouent sur le terrain quand les premières voitures arrivent : « Des types

sont sortis, crâne rasé, t-shirts noirs et tatouages. On a tout de suite vu que c'était des skins », raconte Jimmy. Et Florent d'enchaîner : « La plupart étaient allemands. Ils nous ont aboyé dessus. On ne voulait pas avoir d'ennuis, alors on a quitté le terrain. » Les visiteurs se font de plus en plus nombreux et installent leurs tentes aux abords du terrain.

« Caricature de molosse ».

A quelques pas, le tennis club a sa propre salle des fêtes. Ce samedi-là, trois Hipsheimois y ont organisé une soirée pour remercier les bénévoles d'une association. Un premier incident survient quand Marie-Christine Mathis – directrice de la garderie de Hipsheim – voit les tentes montées à proximité immédiate du foyer. Un peu plus tard, quelques crânes rasés s'invitent au tennis-club « pour boire un verre de sangria. Là-bas tout le monde est saoul », disent-ils.

Luis Branco, artiste plasticien, les trouve agressifs. « Deux de ces types m'ont salué d'un sieg heil ». L'un « était une caricature de molosse », et l'autre « avait l'allure d'un petit chef ». Par peur, les danseuses orientales du groupe « Mirage d'Orient » renoncent à revêtir leur tenue de spectacle.

Vers une heure et demie, Luis Branco, Marie-Christine Mathis et son mari décident d'aller jeter un coup d'œil du côté des skinheads. A l'intérieur de la salle des fêtes, ils voient un aigle impérial de plus de trois mètres, un drapeau à croix gammée et une croix de fer prussienne.

Au village, rares sont ceux qui veulent encore en parler. L'un, habitant près du stade, a bien vu des crânes rasés mais pense « que leur nombre a été très exagéré ». La boulangère, elle, en a vu un : « Tatoué, c'est vrai, mais très convenable », et surtout, disant « bonjour, merci et au revoir ». Dans le seul bar de la commune, situé à deux kilomètres du village, on ne se souvient que du passage, ce week-end-là, de quelques Allemands eux aussi « tout à fait polis ». Les journalistes sont passés les jours suivants, puis le village a retrouvé sa quiétude.

« Il était tatoué, c'est vrai, mais très convenable, disant bonjour, merci, au revoir. » Une boulangère à Hipsheim

mentaires pour révocation de sursis. • **Strasbourg, 23 juin** - Un homme de 53 ans tient des propos injurieux dans un restaurant d'Illkirch à l'encontre d'une serveuse d'origine algérienne et de sa communauté. Il outrage également le père de la jeune femme présent sur les lieux. Il est condamné à 1000 euros d'amende et à 500

euros de dommages et intérêts (500 euros à la Licra). • **Strasbourg, 14 juin** - Des étoiles de David sont peintes sur la porte d'un restaurant de la Krutenau. Le restaurateur avait déjà déposé plainte pour des insultes antisémites proférées au téléphone par un inconnu. • **Altkirch, 8 juillet** - Neuf stèles musulmanes du cimetière

militaire d'Altkirch sont renversées. Le matin même, un homme a été vu à l'œuvre. La direction départementale des anciens combattants porte plainte et le parquet de Mulhouse se saisit de l'affaire. Quelques jours plus tard, un homme de 23 ans est interpellé. Il ne peut expliquer les raisons de son acte. • **Colmar, 31 août** - Un

êtes

légalité et dans villages alsaciens.

Au bar, un habitué jure que « les médias en ont trop fait ». « Les gens préfèrent laisser tomber que d'avoir des histoires », constate Luis Branco, qui regrette qu'il n'y ait pas eu de marche silencieuse, pour réagir. Et s'ils revenaient, ces néonazis ? La boulangère, elle, avoue qu'elle « ne sait pas si elle serait choquée ».

MATTHIEU HOFFSTETTER
ALEXANDRE MENDEL



Photo Spiegel TV

Le désarroi des maires

Sans une interdiction légale des réunions néonazies, les élus des petits villages, abusés ou laxistes, sont mis devant le fait accompli.

LES maires entonnent toujours le même refrain : « On est tombé dans le panneau. » Et la recette des néonazis est la même. D'abord un petit village. Une vaste salle des fêtes à l'écart. Un repérage quelques semaines à l'avance par des jeunes « propres sur eux » et un bail signé pour des fiançailles ou une rencontre sportive.

La traque aux néonazis en est d'autant plus difficile. « Nous procédons à un véritable jeu de piste », assure un haut responsable des renseignements généraux alsaciens (RG). En effet, presque tout se fait au bouche à oreille. « Un organisateur avertit un autre qui en prévient un troisième, en général par téléphone portable. Mais ce n'est que quelques heures avant le rassemblement que la destination est connue. » A ce moment-là, les RG peuvent prévenir leurs collègues, les gendarmes et les maires. Ces rassemblements attirent environ 80% d'Allemands.

Les RG alsaciens travaillent donc en étroite collaboration avec leurs homologues allemands du Verfassungsschutz (service de surveillance) ou de la Kriminal Polizei, qui les pré-

viennent de la possibilité « d'une virée en Alsace ».

Le maire de Ringendorf, Edmond Mahler, n'avait pas été averti. « Si j'avais pu connaître, ne serait-ce que cinq heures à l'avance, le véritable motif de la location, j'aurais tout annulé », assure-t-il. A Hipsheim, Antoine Rudloff, disposait de ces cinq heures de délai. Pourtant, il n'a pas annulé, « faute de moyens pour sécuriser la commune », explique-t-il. Car la grande peur des maires est la mise à sac de leur village.

Raphaël Nisand, porte-parole de la Licra en Alsace, et partisan d'une interdiction totale de ces rassemblements, admet qu'il est impossible de mobiliser les forces de l'ordre immédiatement sous la seule présomption de troubles à l'ordre public. Edmond Mahler ajoute que techniquement « une telle mobilisation sur une zone de gendarmerie très vaste est impossible ».

« **Peur de la casse** ». Aujourd'hui, il souhaite qu'il y ait, dans ce genre de cas, « constitution d'une cellule de crise à la préfecture, un peu comme un cas d'inondation ». Parfois,

quelques rares élus ont le temps de prendre les devants.

A Plainfaing, une petite ville des Vosges, le maire de l'époque, François Thiébaud avait pu annuler une réunion néonazie prévue pour le 30 juin 1999. C'est un employé de la salle des fêtes qui lui avait fait part de ses soupçons sur un couple venu réserver pour des fiançailles. Renseignements pris aux RG, et sous la pression d'associations anti-racistes, le maire avait pu annuler le rassemblement l'avant-veille de sa tenue. Pourtant, la sous-préfecture de Saint-Dié lui avait fait part de ses craintes « d'un risque de représailles en cas d'annulation de la réunion » et François Thiébaud avait averti la Licra qu'« il avait peur de la casse ».

Point commun de Ringendorf, Hinsbourg et Hipsheim : tous les maires ont été soulagés de constater que les rassemblements s'étaient déroulés sans heurts. Et Gilbert Reutenauer était même « satisfait que ces gens aient eu un service d'ordre pour éviter les débordements ». Les trois maires concernés se refusent désormais à louer la salle à des gens qu'ils ne connaissent pas. A Hipsheim, « cette décision a fait baisser de 50% le nombre de contrats de location », selon Antoine Rudloff.

M.H. ET A.M.

Les néonazis avaient réservé la salle communale de Hinsbourg, prétextant une fête de fiançailles.



Le député Armand Jung propose d'interdire les réunions néonazies.

Matthieu Hoffstetter(CUE)

Les propositions des élus alsaciens

C'EST peut-être le début d'une réponse ferme de la part du gouvernement. Le 1^{er} février, le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, répondant à une question du député UMP de Saverne, Emile Blessig, s'est prononcé pour l'interdiction totale des groupes néonazis. Les ébauches de solutions, nées en Alsace, ne manquent pas.

Seul député socialiste de la région, Armand Jung a déposé le 21 décembre 2004 à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à « lutter contre la tenue de réunions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe ». « Les maires sont désespérés, explique le député socialiste. Il leur est presque impossible de faire cesser le rassemblement seuls dès qu'il a débuté. »

Identifier les responsables.

Pour remédier à leurs problèmes de moyens, Armand Jung propose de mettre à disposition des élus municipaux des forces de l'ordre en nombre suffisant. « On peut réunir des compagnies de CRS le samedi pour des manifestations, on doit pouvoir le faire pour empêcher les rassemblements néonazis », poursuit-il.

Emile Blessig refuse, lui, de toucher « au principe républicain de liberté de réunion ». Il propose simplement que « du Nord au Sud, on mette à disposition des communes un contrat type qui identifierait clairement d'éventuels responsables civils avec une clause type prévoyant des dommages et intérêts dissuasifs ». Emile Blessig se veut optimiste sur cette procédure qui n'aboutirait pourtant qu'après la tenue effective de ces réunions : « La commune

mais aussi le département et la Région pourraient demander réparation du préjudice moral. »

Le président du Conseil régional, Adrien Zeller, a envoyé aux maires le 24 janvier un contrat type leur permettant de faire face aux réservations suspectes ainsi qu'un modèle d'arrêté municipal interdisant les réunions néonazies sur le territoire de leur commune.

M.H. ET A.M.

Colmarien de 55 ans est condamné à 60 jours-amendes à 10 euros pour injure publique envers un particulier en raison de sa race, sa religion, ou son origine. Il avait insulté sa voisine la traitant de « sale portugaise » et l'invitant à « retourner dans son pays ». • **Strasbourg, 19 juillet** - Le MRAP publie un rapport national

pour dénoncer l'émergence, sur internet, d'une nouvelle extrême droite qui, de janvier 2001 à janvier 2002, a multiplié les injures racistes sur plusieurs de ses sites et forums. François Thouvenin, catholique intégriste selon le MRAP, l'un des traducteurs du Conseil de l'Europe, est identifié comme l'un des internautes actifs d'un des

forums. Une enquête interne devait avoir lieu au sein du Conseil de l'Europe. • **Mulhouse, octobre** - Pour avoir diffusé un tract préélectoral à connotation raciste, « Le petit Mulhousien », Patrick Binder comparait le 26 janvier 2004 devant le tribunal correctionnel pour provocation à la discrimination raciale.

Les politiques du pire

Les cadres des partis d'extrême droite sont souvent rappelés à l'ordre par la justice. Mais peu sont condamnés pour leurs propos xénophobes.

Les autorités allemandes plus sévères

Depuis 15 ans, l'extrême droite a fait son retour en Allemagne. Dans les länder de l'est, le NPD (Parti national démocrate) est représenté dans les parlements régionaux depuis le 19 septembre 2004. Le 20 janvier 2005, les députés du NPD au parlement de Saxe ont refusé de respecter une minute de silence en mémoire des victimes du III^e Reich. Dans les années 1990, les attaques xénophobes des groupuscules néonazis ont fait des dizaines de victimes. Les autorités fédérales et les länder mènent une politique sévère. Si l'extrême droite est très présente dans l'ex-RDA, le Bade-Wurtemberg est aujourd'hui moins touché. « Dans les années 1990, les *Republikaner de l'ancien waffen SS Franz Schönhuber flirtaient avec la barre des 10%*, explique David Siebert, journaliste à Fribourg en Brisgau. *Aujourd'hui, ils n'atteignent pas plus de 3% des voix.* »

LES leaders alsaciens des partis d'extrême droite profèrent régulièrement des propos xénophobes. La justice les épingle mais les condamne rarement à des peines significatives. En cinq ans, les trois représentants alsaciens de l'extrême droite mis en examen ont bénéficié soit de clémence, soit de vices de forme dans la procédure. Pour René Becker, ancien élu FN, tout commence le 11 dé-

cembre 2000 : lors d'un conseil municipal à Colmar, il estime que pour améliorer la condition des femmes musulmanes, « il faut éradiquer l'islam et son cortège d'intolérance ». Le tribunal correctionnel le condamne, le 4 octobre 2001, à cinq ans d'inéligibilité pour provocation à la discrimination religieuse. La cour d'appel de Colmar lève la peine en février 2002. René Becker ne doit plus s'acquitter que d'une amende de 750 euros, plus 500

euros aux associations de la partie civile. Dès sa sortie du tribunal, il annonce qu'il souhaite se porter candidat aux législatives.

Vices de forme. Christian Chaton et Patrick Binder ont réussi à éviter toute sanction en s'appuyant sur des vices de forme. En décembre 2001, Christian Chaton, alors mégriste, diffuse dans les cantons de Kaisersberg et Munster un tract intitulé « Islamistes hors

de France », suscitant la confusion entre islamisme et islam. La Licra porte plainte et le tribunal correctionnel de Colmar condamne le prévenu à deux ans d'inéligibilité et 3000 euros d'amende pour provocation à la discrimination raciale ou religieuse. Mais en avril 2003, la cour d'appel prononce la relaxe : le délai de prescription, de trois mois selon la loi sur la presse, était écoulé. Cet argument est toujours contesté par la partie civile.

« C'est trop facile. Le tract a été diffusé une première fois de façon confidentielle quatre mois avant la plainte. Ça ne correspond pas à la date de diffusion massive du tract. Et c'est celle-ci qui devrait être prise en compte dans le délai de prescription », estime Alain Broglin, avocat de la partie civile. Relâché, Christian Chaton remporte les cantonales à Sainte-Marie-aux-Mines un an plus tard avec 34,74% des voix.

Magali Boumaza, docteur en science politique, analyse l'engagement des jeunes dans les mouvements extrémistes.

« Le dénominateur commun, c'est la peur de l'autre »

News d'III : Les actes violents de racisme et d'antisémitisme sont en recrudescence en Alsace ces derniers mois. Dans quelle mesure l'extrême droite (Front national, Mouvement national républicain et Alsace d'abord) y est-elle liée ?

Magali Boumaza : Officiellement, les actes violents sont proscrits par les partis qui se veulent respectables. Mais l'extrême droite a deux visages. Celui, officiel, des partis engagés dans le jeu démocratique. Et l'autre, occulte, des groupuscules plus ou moins clandestins qui engagent des actions plus ou moins légales et violentes. Ces deux visages sont indissociables.

Les membres des groupuscules sont souvent inscrits dans les organisations de jeunes des partis officiels. Ils sont chargés de la basse besogne : affichage, tractage et service d'ordre. Ainsi, le principal suspect de la profanation du cimetière d'Herrlisheim a été chargé de la protection de Patrick Binder, candidat FN, lors des campagnes électorales récentes.

Comment ces partis jonglent-ils entre cette présence encombrante et leur respectabilité affichée ?

Ces partis sont très structurés et



Matthieu Hoffstetter/CUEJ

Magali Boumaza est maîtresse de conférence à l'université de Haute Alsace.

les jeunes y sont très encadrés. Ils doivent rester corrects et convenables quand ils agissent sous l'étiquette du parti. On leur précise que s'ils veulent « se défouler », ils peuvent le faire mais en dehors du parti, hors des structures officielles. Mais les liens sont plus forts que le discours veut bien le reconnaître.

Quand des dirigeants tiennent des propos révisionnistes, racistes ou antisémites, ce sont des messages à destination de cette jeunesse, qui passe à l'acte aussitôt. Ces messages de provocation sont étudiés en in-

terne pour avoir le plus d'impact possible.

Qui sont ces militants les plus violents ? N'y trouve-t-on pas, souvent, des jeunes ?

Pas uniquement. Le rapport des Renseignements généraux établit cinq familles différentes dans ces groupuscules. Les jeunes en rupture de ban, en perte de repères, iront plutôt vers les groupes de hooligans ou de skinheads.

Mais les militants d'extrême droite sont issus de milieux favorisés, ont un cursus scolaire normal, souvent des diplômes. Ces jeunes-là se dirigent davantage vers des groupes plus politisés, avec une idéologie élaborée.

On retrouve là des catholiques intégristes, des monarchistes, des groupes d'inspiration païenne, des groupuscules para-militaires liés aux néonazis allemands. Le dénominateur commun, c'est la peur de l'autre, qu'il soit juif, musulman, étranger ou « métèque » selon leur vocabulaire, homosexuel, ou altermondialiste. Un autre trait commun est le caractère très machiste de ces groupes : très peu de filles les fréquentent, et la virilité y est une valeur refuge.

PROPOS RECUEILLIS PAR MATTHIEU HOFFSTETTER

Patrick Binder relaxé. En pleine campagne pour les régionales de mars 2004, la tête de liste du Front national alsacien Patrick Binder comparait devant le tribunal correctionnel de Mulhouse pour avoir diffusé à l'automne 2003 *Le Petit Mulhousien*, un journal véhiculant des propos racistes. Patrick Binder, entre temps élu au Conseil régional avec 22 % des suffrages, fait appel du jugement qui le condamne à payer une amende de 7500 euros pour provocation à la haine raciale et diffamation raciale et 2000 euros de dommages et intérêts pour les plaignants.

En appel, l'avocat de Patrick Binder soulève l'irrecevabilité de la plainte. En effet, la partie civile doit être domiciliée dans la même ville que le tribunal qui juge l'affaire. Or la Licra et le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) ne possèdent qu'une boîte postale à Mulhouse, ce qui n'implique pas d'y être domicilié. En octobre 2004, la cour d'appel relaxe le leader frontiste, qui assume toujours ses propos de l'époque : « Je consacrerai le reste de ma vie au sein du FN à combattre ceux qui m'ont poursuivi. » Depuis, la Licra s'est pourvue en cassation.

LIZA MARIE-MAGDELEINE

2004

Strasbourg, 18 janvier - La porte de la synagogue de la rue de Nicosie à l'Esplanade est « caillassée » dans la nuit. • Strasbourg, 19 janvier - La camionnette de transport scolaire d'une école juive de l'avenue de la Forêt Noire est incendiée. • Sundgau, 20 février - Des inscriptions à connotation raciste, visant notam-

ment les communautés turques et maghébines, ont été portées en cinq endroits de Hirsingue. Le mur de l'enceinte de l'usine textile Emmanuel Lang en est couvert. A Heimersdorf, un village voisin, la maison du maire a été la cible des tagueurs. • Riedisheim, 3 mars - Soixante-dix tombes du cimetière communal sont endomma-

L'islam officiel en ligne de mire

En un an, cinq agressions ont visé les représentants du culte musulman.

CES huit derniers mois, Abdelhaq Nabaoui et Aziz El Alouani, respectivement président et porte-parole du Conseil régional du culte musulman (CRCM) (1), ont été victimes de cinq agressions racistes.

Le 31 mai 2004 à quatre heures du matin, Aziz El Alouani et son épouse sont réveillés par une odeur de fumée, à leur domicile, à Cronenbourg. « La poubelle était en feu. Elle avait été poussée contre le mur arrière de la maison. Pendant que je m'occupais d'éteindre les flammes, ma femme a découvert deux croix gammées et les inscriptions "Elsass Frei" et "Heil Hitler". »

Aussitôt, Aziz El Alouani porte plainte et alerte les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. La plupart des médias nationaux et étrangers (notamment la BBC, la presse allemande et marocaine) relayent l'affaire et son cortège de réactions. Des élus aux représentants des communautés religieuses, tous témoignent de leur soutien et de leur indignation.

« **Martyrs.** » Quinze jours plus tard, c'est le président du CRCM qui est l'objet d'une menace de mort, découverte sur le mur du carré musulman profané au cimetière de la Meinau. Menace réitérée dans la nuit du 23 au 24 août, sur les murs du cabinet médical de Mme Nabaoui, situé à Koenigshoffen. « Heureusement que je suis sur liste rouge, confie Abdelhaq Nabaoui. Sinon, ils seraient peut-être venus m'attaquer chez moi. »

Un mois après avoir retrouvé sa voiture les pneus crevés devant chez lui, Aziz El Alouani est la cible d'une nouvelle attaque. Le 5 janvier 2005, les agresseurs mettent le feu à la porte d'entrée de son domicile et jettent un pavé à travers la fenêtre de la cuisine.

Comme au lendemain de la première agression, Aziz El Alouani rend l'affaire publique. Et de nouveau, les mêmes réactions d'indignation. « Les messages de soutien me font chaud au cœur, mais je veux du concret. Et si je ne tiens pas à avoir une place sur le podium des martyrs, je suis impatient de connaître mes agresseurs. »

Pour l'heure, l'enquête de ●●●



Aziz El Alouani, porte-parole du Conseil régional du culte musulman, envisage de quitter ses responsabilités pour protéger sa famille.

Sous protection rapprochée

Depuis six mois, l'association des travailleurs maghrébins de France est victime d'intimidations.

AU départ, il n'y avait eu que quelques croix gammées sur la porte d'entrée. « On ne s'était pas alarmés car on pensait que c'était un acte isolé », raconte Mustapha El-Hamdani, coordinateur de l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF). C'était le 28 juillet 2004. Mais dans la nuit du 9 au 10 septembre, la façade des locaux de cette association laïque de la Montagne verte est une nouvelle fois recouverte d'inscriptions nazies.

« Cette fois, ils ont pris leur temps. Ils avaient repéré les lieux. » Aux croix gammées se sont rajoutés des sigles SS, le chiffre 88 (signifiant « Heil Hitler »), une croix celtique et le mot « dehors ». Le pire est à venir. Deux mois plus tard, un message téléphonique anonyme, entre insultes et menaces de mort, les avertit : « C'était bien, mais c'était juste un signe. Vous avez intérêt à vous casser. »

Depuis, la police appelle régulièrement l'association. Elle a

mis en place un système de rondes, de jour comme de nuit. « Ils pensent que cela peut aller plus loin », explique Mustapha El-Hamdani. L'ATMF craint désormais pour la sécurité de ses quatre salariés mais refuse de céder à la paranoïa. « Ce serait rentrer dans leur jeu. Ils agissent contre nous à cause des actions que l'on mène. »

« **Actes immondes.** » L'association prend régulièrement position pour la reconnaissance des anciens combattants maghrébins morts pour la France et organise des actions pour lutter contre le racisme. Le 14 juin 2004, peu avant la première agression, l'ATMF avait lancé un appel, après la profanation du cimetière de la Meinau, pour « mettre en place un dispositif d'urgence afin de prévenir ces actes immondes ». Une vingtaine d'associations avaient signé le manifeste.

Le lendemain de la seconde attaque, la maire de Strasbourg et le président de la CUS avaient fait état de leur incompréhension

« face à cet acte lâche et odieux » dont les auteurs « devraient être recherchés le plus activement possible et réprimés de façon exemplaire ».

Mais Mustapha El-Hamdani avoue être las de ces communiqués d'indignation qui se succèdent alors qu'aucune action de grande ampleur n'est envisagée. Pour lui, la solution ne réside pas dans l'implantation de nouvelles caméras de vidéosurveillance. Mustapha El-Hamdani plaide en faveur d'une campagne publique d'une envergure similaire à celle engagée pour la sécurité routière. « Sur le terrain, il n'y a aucun signe fort. Du coup, personne ne se prive de dire "sale arabe", c'est ça qui est inquiétant. »

Le coordinateur regrette également que « les pouvoirs publics prétendent lutter contre le communautarisme et finissent par l'encourager » en ne s'intéressant qu'aux institutions religieuses au détriment des associations laïques. Une attitude selon lui contradictoire.

MAGALI CARTIGNY

gées, dont huit détruites. Quatre mineurs de 14 à 17 ans, déséquilibrés ou en manque de repères sociaux selon l'enquête, sont rapidement interpellés. • **Strasbourg, 24 mars** - La Licra porte plainte contre Chronopost et sept de ses entreprises sous-traitantes pour discrimination raciale à l'embauche. • **Haguenau, 13 avril** - Une

poubelle est incendiée devant la porte d'entrée de la mosquée et deux croix gammées dessinées de part et d'autre de la porte. Quatre poubelles flambent également durant la nuit. • **Strasbourg, 20 avril** - Des poubelles sont incendiées dans la cour de la mosquée Ayyoub Sultan, à la Meinau. • **Strasbourg, 20 avril** - Des croix

gammées et une inscription raciste sont tracées sur les murs d'une épicerie, tenue par un musulman. • **Strasbourg, 22 avril** - Une épicerie musulmane est incendiée, rue de l'Engelbreit, à Koenigshoffen. Des croix gammées et des inscriptions racistes sont tracées sur la façade du commerce. • **Herrlisheim, 30 avril** - Le jour de

●●● police en cours n'a pas apporté de réponses aux membres du CRCM.

Alors que les ouvriers effacent les stigmates du dernier incendie, Aziz El Alouani se sent désemparé, au point d'envisager de quitter ses responsabilités religieuses pour protéger sa famille. « *Après six mois, je ne ressens plus de colère, mais de l'incompréhension. J'ai déjà été attaqué trois fois. Alors pourquoi pas quatre ?* »

Le porte-parole et le président du CRCM ont demandé une protection policière à la préfecture, sans suite pour le moment.

CHRISTEL BRIGAUDEAU
NICOLAS LEPELTIER

(1) Instance de représentation du culte musulman créée au printemps 2003.

« La République est visée »

Saban Kiper, 25 ans, est responsable de la Ligue co-jépienne d'éducation populaire, regroupement d'associations animées par des jeunes citoyens d'origine turque.

News d'ill : Comment expliquez-vous la recrudescence d'actes violents à caractère raciste ou antisémite en Alsace ?

Saban Kiper : Les politiques d'intégration ont échoué. La part belle faite à l'insécurité pendant la présidentielle de 2002 qui visait en filigrane les immigrés n'a pas aidé. Enfin, en Alsace, les scores hallucinants de l'extrême droite donnent le sentiment aux minorités racistes et antisémites qu'elles peuvent tout faire.

Que pensez-vous de l'action des pouvoirs publics pour enrayer cette banalisation du racisme ?

Nos élus sont frileux. Il ne suffit pas de s'indigner quand on s'en prend à un musulman, il faut être à l'écoute, comprendre les aspirations des jeunes qui ne trouvent pas de place dans notre société.

Etes-vous favorable à la médiatisation des actes racistes et antisémites ?

Evidemment. Mais elle ne suffit pas. Chaque fois qu'une tombe est profanée, chaque fois qu'un lieu de culte est attaqué, c'est la République française qui est visée.

PROPOS RECUEILLIS
PAR F.P.

Quentin et Clara, juste le tort d'être Congolais

La maison de ces enfants adoptés par une famille de Breitenbach a été souillée de croix gammées et de slogans racistes.

VENDREDI 18 juin 2004. En fin d'après-midi, Christiane Mertz et ses deux enfants rentrent chez eux dans la vallée de Villé : une maison bleue à colombages au cœur de Breitenbach, village de 600 habitants accroché à une colline vosgienne. En arrivant, Christiane Mertz découvre des inscriptions sur la façade : plusieurs croix gammées, dont l'une de plus d'un mètre, et des slogans tels que « *les nègres en Afic* » (sic), « *sale pédé* » et « *la France aux Français* ». Les tags ont été écrits à la peinture. « *Une sorte de pastel*, explique Christophe, son époux. *Difficile à effacer, mais en s'acharnant avec le karcher, on y parvient.* » Quentin réagit tout de suite : « *C'est à cause de nous, à cause de notre couleur.* » Quentin, 7 ans, et Clara, 4 ans, adoptés par cette famille alsacienne, sont arrivés du Congo quelques années plus tôt.

La nuit suivante, le logo de l'association Congo-Béthanie, que préside Christophe, est arraché de la boîte aux lettres, barrée de l'inscription « *la France aux Français* ». « *Le message semblait clair*, raconte Christophe Mertz. *Nos enfants*

étaient visés. » Après la consternation, direction la gendarmerie, pour deux dépôts de plainte. Une à titre privé et une au titre de l'association, également visée par les dégradations.

Marche silencieuse. Les gendarmes en charge de l'affaire privilégient la piste de « *gamins désœuvrés qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez* », résume le lieutenant Ahmed de la brigade de Sélestat. « *Les inscriptions ont été tracées à un mètre de hauteur*, explique le militaire. *Certainement par des jeunes qui ont entendu des discours d'adultes, mais sûrement pas par des néonazis.* »

Une semaine plus tard, derrière une banderole « *Enfants du Congo-Béthanie* », 500 personnes marchent en silence dans les rues de Villé, à quelques kilomètres de Breitenbach pour exprimer leur soutien à la famille. « *On a choisi Villé officiellement parce que c'est le chef-lieu de canton*, rapporte Christophe. *Mais surtout parce qu'on ne voulait pas se mettre un peu plus à dos les habitants du village. Certains nous ont dit avoir été dérangés par les*

questions des gendarmes. Ils auraient préféré que l'on ne médiatise pas l'affaire, car avant, ont-ils dit, leur village était paisible. »

Pendant la marche de solidarité, seule une petite dizaine d'habitants sur les 600 que compte le village étaient présents. De quoi douter, pour les Mertz, du soutien de leurs voisins. « *Quand Quentin est arrivé en 1999, raconte son père, les gens l'ont pris en sympathie : il était petit pour son âge, il avait le ventre rond des enfants paludéens, il ressemblait à un gros poupon. Mais quand Clara nous a rejoints deux ans plus tard, les voisins ont demandé si nous comptions ramener toute l'Afrique au village.* »

Quelques semaines plus tard, la « *phase de cicatrisation* », comme l'appelle Christophe, est perturbée par deux lettres anonymes. « *J'espère que vous ramenez des nègres pour en faire vos esclaves* », est-il écrit. Les gendarmes dissocient les lettres des tags racistes. La conclusion de leurs investigations ? Des soupçons mais rien de concret.

« *L'été 2004 a été détestable*, conclut Christophe Mertz. *Des gens ont envoyé des cartes de soutien à mon fils. Il a passé des heures à les lire. Ça l'a sans doute aidé à ne plus culpabiliser.* »

FLORENCE POLI

« *Quand Clara nous a rejoints, les voisins ont demandé si nous comptions ramener toute l'Afrique au village.* »
Le père

La maison de Christophe Mertz a été taguée à deux reprises en juin dernier.



Vanessa Meyer-Wirckel/ILL/Alsace

l'anniversaire de la mort d'Hilter, 127 tombes du cimetière d'Herrlisheim sont profanées : inscriptions néonazies, insultes antisémites et dégradations de stèles. Un Mulhousien de 24 ans, proche des milieux d'extrême droite, est mis en examen.

• **Niederhaslach, 2 mai** - Le cimetière communal est profané à trois reprises : le 2 mai,

vingt-deux tombes sont couvertes de graffitis « SS » et « Adolf », de croix gammées à l'envers peintes en rouge, et d'insultes envers une adolescente nommée. Cinq semaines plus tard, 14 sépultures sont souillées. En septembre, les murs de l'église sont tagués de propos racistes, la place du village est semée de milliers de clous.

Les enquêteurs mettent en examen un jeune du village âgé de 14 ans. • **Strasbourg, 27 mai** - Une quinzaine de stèles chrétiennes sont endommagées au cimetière sud du quartier de la Meinau. Quinze jours plus tard, une cinquantaine de tombes musulmanes sont recouvertes de croix gammées ou d'inscriptions racistes. • **Lutter-**

Jour de cauchemar à l'atelier

Employé chez Osram, Théodore N'Kamdo a été ligoté par ses collègues de travail.

THÉODORE N'Kamdo a répété ces mots des dizaines de fois au point qu'il semble las d'avoir à les prononcer à nouveau. Mais ce Camerounais de 40 ans tient à raconter comment il s'est trouvé, un soir de janvier 2003, scotché à un poteau par ses collègues dans un atelier de la société Osram, une filiale du groupe allemand Siemens, installée à Molsheim. Embauché en septembre 2000, il affirme avoir vécu un « cauchemar ». D'abord, il y a eu les injures racistes quotidiennes : « sale race », « sale nègre », jamais réprimées par la direction, dit-il. Ensuite, il y a eu son agression. Théodore N'Kamdo semble ne toujours pas croire ce qui lui est arrivé : « J'étais de l'équipe d'après-midi. En fin de journée, j'ai vu un appel gyrophare, qui signale une panne dans l'atelier. Je suis sorti pour voir où était le problème. Mes collègues se sont regroupés autour de moi, ils m'ont précipité sur un poteau, déséquilibré et attaché les mains et les pieds avec du scotch. » Il mime la scène. « Ils criaient "au poteau", "on va te scotcher", en riant et m'insultant. J'ai eu très peur, je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. » Selon son témoignage, il sera détaché par un collègue d'une autre équipe au bout d'une dizaine de minutes.

Plainte au pénal. Les jours suivants, une photo de son agression circule dans l'atelier. Théodore N'Kamdo parvient à la récupérer et affirme l'avoir montrée à son supérieur hiérarchique. Celui-ci lui aurait dit « qu'il fallait oublier » et lui fit promettre de déchirer la photo. Une promesse que Théodore N'Kamdo n'a pas tenue. La photo fonde la plainte qu'il a déposée le 4 novembre 2004 devant le tribunal correctionnel de Strasbourg avec le soutien de la Licra et de la CFDT. Une plainte pour discrimination raciale contre Osram et l'un de ses cadres, ainsi que pour violences volontaires en réunion. Curieusement, cette agression a été suivie d'une série de sanctions de la part de son employeur : une mise à pied de deux jours en octobre 2003 pour, comme l'explique Osram

dans un courrier, « nombreux retards et absences » qui « désorganisent régulièrement et sérieusement le service depuis début 2003 » ; un retrait de jours de salaire en novembre 2003 ; une rétrogradation en mars 2004. C'est ce qui a décidé Théodore N'Kamdo à agir en justice. D'abord devant les instances prud'homales. L'audience de conciliation en septembre 2004 n'ayant pas abouti, Théodore N'Kamdo s'est tourné vers l'action pénale. Trois employés d'Osram ont été mis en examen. Théodore N'Kamdo, en arrêt maladie depuis avril 2004, est sous traitement psychiatrique depuis le 9 juillet 2004. « A cause de maltraitance raciste au travail », précise son certificat médical.

CLÉMENCE DUNAND



D.R.

La photo qui s'est fait entendre

L'entreprise minimise les faits. Mais un cliché sert de preuve.

SANS photo, cette affaire n'aurait probablement pas eu de suite. « Je reçois de nombreux appels de personnes victimes de discrimination raciale », explique Raphaël Nisand, président de la Licra et avocat de Théodore N'Kamdo. Mais elles n'ont pas de preuves. Au pénal, il faut des faits clairs et nets. »

La photo de l'agression de Théodore N'Kamdo est donc exceptionnelle. C'est pour l'exemple que la Licra a décidé de médiatiser la plainte, mais pas seulement.

Fierté bafouée. Passer en Une du Monde et au journal de vingt heures de TF1 permet d'accélérer la procédure. « Le soir du dépôt de la plainte, le 4 novembre, le parquet de Saverne a ouvert une enquête préliminaire. Théodore N'Kamdo a été entendu dès le 12 novembre, et le procureur a ouvert une information judiciaire contre X le soir même », confirme Raphaël Nisand. Une médiatisation acceptée par Théodore N'Kamdo, qui avait pourtant eu du mal à raconter son agression à sa

propre épouse. « C'est un acte humiliant. Mais surtout, j'avais peur, peur pour mon travail. J'étais persuadé que je pouvais surmonter ça tout seul. » Aujourd'hui, il veut parler, même si cela lui donne le vertige : « Quand je réalise que tout le monde est au courant, même au Cameroun, puisque le Monde arrive là-bas, j'ai peur. » Théodore N'Kamdo déplore avoir dû en arriver à ces extrémités : « Si les gens avaient fait leur travail dès qu'ils ont été au courant, on n'en serait pas arrivé là. »

C'est aussi le sentiment de Marcel Zimmerman, représentant syndical. Pour lui, l'affaire dépasse l'agression. « L'employeur n'a apparemment pas pris de mesures pour sanctionner les responsables. Il semblerait qu'il y ait un problème d'intégration qui vient de l'entreprise, pas du salarié. » Le syndicaliste en veut pour preuve le fait que Théodore N'Kamdo a été embauché au niveau CAP alors qu'il est dé-

tenteur d'un DUT et avait déjà une expérience professionnelle. « La situation aurait-elle été la même pour un travailleur blanc ? », s'interroge-t-il. Les enquêteurs devraient se pencher là-dessus. » Osram a vivement réagi à ces accusations. En novembre 2004, un communiqué de presse du président du groupe, Wolf-Dieter Bopst, affirmait qu'Osram ne tolérerait « aucune discrimination de quelque type que ce soit ». Même position pour Pascal Rickenberger,

président d'Osram France, qui avouait ne voir dans la photo que le témoignage « d'une fête, une sorte de troisième mi-temps » (le Monde du 9 novembre 2004). Une enquête interne a été menée. « Si les informations étaient exactes, la direction d'Osram prendra les sanctions qui s'imposent », a déclaré Pascal Rickenberger. A présent, il refuse tout commentaire tant que l'instruction est en cours.

« Mes collègues m'ont précipité sur un poteau et m'ont attaché les mains et les pieds avec du scotch. Ils riaient et m'insultaient. » Théodore N'Kamdo.

« On voit dans cette photo le témoignage d'une fête, une sorte de troisième mi-temps. » Pascal Rickenberger, président

C. D.

bach, 29 mai - Trois élèves de 14 ans sont arrêtés pour avoir tracé des graffitis pro-nazis au collège Nonnerbuch. L'un est mis hors de cause, les deux autres revendiquent leurs intentions racistes : « Parce qu'il y a trop d'Arabes au collège. » • **Leimbach, 30 mai** - Quatre croix gammées et une inscription « HH » pour « Heil

Hitler » ont été tracées au charbon de bois sur un oratoire dédié à la Vierge dans le village de Leimbach, proche de Thann. Trois jeunes de 14, 16 et 18 ans sont arrêtés le lendemain. • **Strasbourg, 30 mai** - Le domicile d'Aziz El Alouani, membre du Conseil régional du culte musulman d'Alsace, est couvert de tags racistes à Cronembourg. Une

poubelle est incendiée devant son logement. • **Wittersdorf, Carspach, 12 juin** - Dans la nuit du 12 au 13 juin, à Wittersdorf, de la peinture blanche est utilisée pour souiller de tags racistes et fascistes une quinzaine de sites. A Carspach, des tags sont découverts près de l'Institut du Sonnenberg. • **Haguenau, 24 juin** - Une

Un rabbin privé de cours

Invité par le collège Bourtzwiller de Mulhouse pour faire découvrir sa religion, Elie Hayoun a été pris à partie par un groupe d'élèves au seuil de l'établissement.

JEUUDI 2 décembre 2004, 13h20. Le rabbin Elie Hayoun se gare devant le collège Bourtzwiller de Mulhouse. Il est invité à intervenir auprès d'une classe de 5^e dans le cadre d'un projet pédagogique, ayant pour thème la découverte des religions monothéistes. La visite d'Elie Hayoun est la troisième du genre : Brahim Bouaïssa, l'imam de la mosquée de Bourtzwiller, et Robert Harter, le prêtre de la paroisse Saint-Antoine, sont déjà venus expliquer leur religion aux adolescents. En sortant de sa voiture, le rabbin essuie une bordée d'in-

juries. De petits groupes de collégiens qui se rendent en cours lancent, en passant, « sale juif », « à mort les juifs ». Une trentaine d'élèves participe à cette agression verbale. Effrayé, il décide d'attendre dans son véhicule qu'un membre du personnel du collège vienne le chercher. 13h25, la sonnerie du collège marque la reprise des cours. La plupart des collégiens se rassemblent dans la cour. A l'extérieur, certains élèves profitent du chahut d'une classe qui se rend en cours de sport pour continuer à s'en prendre au rabbin. Ce dernier parvient à se si-

gnaler à une surveillante et la charge de prévenir le personnel administratif de sa présence. Geneviève Jacobs, principale adjointe, va à sa rencontre, mais Elie Hayoun craint pour sa sécurité et décide de ne pas la suivre.

Injures antisémites. De retour à la synagogue, il informe le commissaire Yves Monard de l'incident. Victime d'une agression similaire dans le centre-ville de Mulhouse trois semaines plus tôt, le rabbin avait déjà déposé plainte pour injures racistes et antisémites. Mais cette fois-ci, il hésite à porter l'affaire en justice. Le lendemain, il est convoqué après sa conversation avec le commissaire Monard et se décide à porter plainte contre X « pour le principe mais sans intention de connaître les fautifs », souligne-t-il. Les auteurs d'injures racistes ou antisémites, même mineurs, encourrent jusqu'à 6 mois de prison et 22 500 euros d'amende. Le capitaine Olivier Copin de la brigade des violences urbaines mène l'enquête : « Nous avons rapidement pu

identifier le principal auteur des insultes, un adolescent arrivé en retard en classe. Nous n'allons pas plus loin dans l'enquête, l'objectif étant de faire retomber la pression afin que les collégiens prennent conscience des limites de leur bêtise. Le collégien identifié semble connaître une situation familiale compliquée, ses parents ne le maîtrisent pas vraiment. » Seul bénéficiaire de l'affaire : l'enquête sociale qui devrait suivre.

Au lendemain de l'agression, le consistoire israélite du Haut-Rhin incite Elie Hayoun à médiatiser l'événement. Le mardi 7 décembre, la Licra du Haut-Rhin annonce qu'elle se constitue partie civile. Son président, M^e Rodolphe Cahn, transmet un communiqué à l'Agence France Presse : l'information se propage sur internet, les radios et télévisions nationales. L'histoire est même reprise par la télévision israélienne. Après avoir décidé avec le collège de poursuivre le projet pédagogique, Elie Hayoun accueille jeudi 9 décembre dans sa synagogue la classe d'élèves de 5^e qu'il devait rencontrer. La visite se déroule sans accroc. Le mardi 14 décembre, le rectorat organise une réunion de sensibilisation en présence de Jean-Marie Bockel, sénateur et maire de Mulhouse, Arlette Grosskost, députée, Gilles Pétreault, inspecteur d'académie du Haut-Rhin, et les soixante délégués de classe du collège. Le rabbin, l'imam et le prêtre, côte à côte, s'adressent aux élèves, leur offrant un symbole fort. « Le message principal de cette séance a été de rappeler que la laïcité est le cadre d'une vie fraternelle et de la liberté de culte », explique Brahim Bouaïssa. Malgré les insultes dont a été victime le rabbin, le projet pédagogique de découverte des religions monothéistes suit son cours. Elie Hayoun s'est rendu de nouveau au collège pour rencontrer la classe de 5^e, à la mi-janvier. Une nouvelle intervention est prévue en mars, avec un autre groupe d'élèves.

« Le collégien identifié connaît une situation familiale difficile. » Olivier Copin, capitaine de gendarmerie

Brahim Bouaïssa, imam de Bourtzwiller, Elie Hayoun, rabbin de Mulhouse, et Robert Harter, prêtre à Saint-Antoine, présentent le calendrier commun aux trois religions monothéistes.



Darek Szuster/L'Alsace

Bêtise ou antisémitisme ?

Après les réactions à chaud vient le temps de la pédagogie.

L'agression verbale du rabbin à l'entrée du collège de Bourtzwiller a eu lieu un mois après la profanation du cimetière juif de Brumath. Cet enchaînement explique en partie l'ampleur des réactions qui ont suivi. C'est la Licra, quelques jours après les faits, qui a pris l'initiative d'avertir l'AFP. M^e Rodolphe Cahn, son président, se défend d'avoir surmédiatisé cette affaire : « Nous voulions provoquer une réaction des pouvoirs publics, explique-t-il. Ces insultes sont graves et témoignent d'un racisme de plus en plus visible. » Marc Rohmer, le principal du collège, tient cependant à rappeler que l'agression verbale dont a été victime le rabbin n'a

pas eu lieu dans l'enceinte de l'établissement, contrairement à ce qui était mentionné dans la dépêche de l'AFP reprise ensuite par les médias. « Sur le coup, j'ai été scandalisée, c'était notre invité, s'exclame Michèle Simeoni, professeur d'histoire-géographie qui anime le projet de découverte des religions monothéistes et qui devait accueillir le rabbin. Mais il ne s'agit pas vraiment d'antisémitisme. C'est plus de la bêtise, de l'ignorance. Si on ne fait pas attention, cela devient "les méchants musulmans qui attaquent un rabbin". » « On a été dépossédés de l'histoire. Attention aux récupérations, qu'elles soient médiatiques ou politiques. Quand le

maire, le préfet, le recteur, l'inspecteur d'académie s'en mêlent, c'est pour se faire mousser. Les enfants n'ont rien compris à cette grand messe républicaine, renchérit l'enseignante syndiquée au Syndicat national des enseignants du second degré. Elle n'a rien changé et seul un travail sur le long terme peut porter ses fruits. » Cet effort pédagogique de longue haleine doit bénéficier d'un climat apaisé. En apparence, il l'est : le collège Bourtzwiller de Mulhouse, classé en ZEP (zone d'éducation prioritaire), bénéficie de moyens exceptionnels malgré une tendance à la restriction budgétaire : bâtiments neufs, équipement informatique (suite page 21) ●●●

MAÏTÉ DARNAULT
BENJAMIN MALLET

cinquante de tombes musulmanes sont profanées au cimetière militaire. L'inscription "HVE junior", sigle d'un mouvement d'extrême droite interdit en Alsace, est tracée. • **Strasbourg, 1^{er} juillet** - Un gérant de boutique est insulté pour ses origines tunisiennes par un autre commerçant de la rue, qui finit par lui cracher dessus. Ce

dernier sera condamné en décembre 2004 à 4 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende. • **Mulhouse, 21 juillet** - Amar Moualek, 46 ans, tient des propos racistes et menace avec un couteau une femme noire et sa fille. Il est condamné à cinq mois d'emprisonnement ferme. • **Strasbourg, 22 août** - L'épouse d'Ab-

delhaq Nabaoui, président du CRCM, découvre des menaces de mort ainsi que des insultes racistes sur les murs de son cabinet médical. Déjà victime de menaces le 14 juin, Abdelhaq Nabaoui porte plainte. • **Wolfisheim, 24-25 août** - Quinze dégradations sont constatées dans le cimetière de Wolfisheim et sur le mur du temple.

●●● massif, classes ne dépassant pas les 22 élèves. L'environnement autour du collège est moins reluisant. La partie la plus défavorisée de Bourtzwiller est classée zone urbaine sensible. Le taux de chômage y avoisine les 25%. Ayat El Aoufir, responsable de l'association La Ruhe, accueille en moyenne 60 à 70 collégiens par an pour des problèmes d'absentéisme, de comportement et d'échec scolaire. Aujourd'hui, ils sont une trentaine à être suivis. Parmi eux, certains ont affaire avec la justice. « Ici, les pères sont souvent sans emploi et les mères se retrouvent démunies face aux enfants, qui récupèrent le pouvoir du père, constate Ayat El Aoufir. Les insultes sont tellement banalisées qu'on ne sait plus si elles sont vraiment chargées de haine. Ce sont des gamins en quête d'identité, de reconnaissance, livrés à eux-mêmes dans l'espace public. Passer à l'acte, c'est un rite initiatique. »

Les collégiens, dont un tiers seulement ira au lycée en seconde générale, ont d'autant plus de difficultés à mesurer la portée de leurs actes qu'ils manquent de référents et s'identifient à des modèles qu'ils interprètent à leur guise. « Le gros problème d'une partie de ces gamins, c'est qu'ils ont tout à découvrir. Ils connaissent 500 mètres autour du collège et puis plus rien. Notre but, c'est de leur faire découvrir ce que d'autres découvrirait avec leurs parents », explique Marc Rohmer. C'est précisément l'objectif du projet autour des religions monothéistes pour les élèves de 5^e. Sur le groupe de dix-neuf élèves concernés, dix-sept sont de confession musulmane. « La plupart font le ramadan mais ils ne connaissent pas les fondements de cette pratique. Il y a une perte des valeurs religieuses, une acculturation », ajoute Michèle Simeoni. L'islam n'étant pas une religion concordataire et donc pas enseignée à l'école, peu maîtrisent leur propre religion. Les collégiens peinent à s'ouvrir aux autres et lorsqu'ils le font, ils s'attachent d'abord aux détails pratiques. « La Vierge Marie, la circoncision, ça les tracasse. Ça leur pose des problèmes d'adolescents », note-t-elle.

L'agression a suscité une première prise de conscience. Dans une lettre adressée au rabbin après l'incident, un élève musulman de Michèle Simeoni a décrit sa conception de la tolérance : chacun « peut porter ce qu'il veut, être ce qu'il veut : imam, prêtre ou rabbin (...). Je serais [à la place] des élèves, j'aurais honte et je me [ferais] tout petit ».

M.D. ET B.M.

Un mois pour les autres

Les lycéens invités à lutter contre le racisme.

EN septembre dernier, face à la multiplication des profanations de cimetières, la Région décide d'agir. Elle étudie un projet pour éduquer et sensibiliser les élèves à la tolérance et à la lutte contre le racisme, l'intégrisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Tout un mois de manifestation pour apprendre à se découvrir, avec une idée en tête : « Différents, mais tous ensemble ! » Prévus pour mars 2005, cette action intitulée le « Mois de l'autre », qui donnera lieu à des rencontres et des débats autour des travaux des élèves, sera menée en partenariat avec le rectorat de Strasbourg.

Déjà, Pierre Greib, professeur d'histoire et de géographie au lycée Jean-Monnet, à Strasbourg, a proposé aux lycéens, en classes de seconde et de première de plancher sur un thème inattendu : « Mémoire individuelle et mémoire plurielle, pour une autre histoire des Européens ». « Notre objectif, explique Pierre Greib, est de faire prendre conscience aux lycéens qu'ils sont chacun porteurs de mémoire. » Afin de mettre en évidence la diversité des populations qui vivent aujourd'hui à Strasbourg, les élèves du lycée Jean-Monnet ont collecté les histoires ou les événements marquants de leurs familles, issues de diverses communautés, aux trajectoires et aux histoires singulières. « Parmi les récits, on trouve bien sûr des témoignages de "malgré nous", de résistants, de harkis, d'anciens du FLN, ou de tirailleurs africains, venus libérer la France et Strasbourg, précise Pierre Greib. Plus tard, avec le professeur d'arts plastiques, nous ferons appel à un scénographe afin de nous aider à visualiser cette diversité, dans le temps et l'espace, au sein du lycée », conclut l'enseignant.

Catalogue de projets. Le « Mois de l'autre » a pour objectif de mettre l'accent sur les actions menées dans les lycées par les élèves eux-mêmes. Pour cela, la Région et le rectorat ont produit pour les établissements un catalogue d'une quinzaine de projets, sous la forme de



Florence Pollet/CUEF

« fiches-actions », élaborées avec l'aide d'une dizaine d'associations parmi lesquelles le Clapest (Comité de liaison des associations pour la promotion des immigrés en Alsace), le Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), Thémis, la Licra, Stop racisme, ou le Théâtre du Potimarron. Laurence Lebeau, en charge du projet au Conseil régional, a reçu depuis le mois de novembre « 56 fiches-actions, initiées par 46 établissements ». Les associations avaient proposé des animations autour de quatre axes : l'approche de la différence positive, les discriminations, l'Alsace et son histoire, des itinéraires de réussite.

Le lycée Martin-Schongauer, à Colmar, et dix autres établissements ont manifesté leur intérêt pour les thèmes développés par le Clapest. Plusieurs lycées souhaitent travailler sur la libération de l'Alsace et les contributions de soldats africains à cette libération. D'autres, comme Schweitzer à Mulhouse, ont souhaité sensibiliser les élèves aux conséquences de la discrimination. D'autres encore à la contribution d'immigrés dans le progrès économique de l'Alsace. « C'est le cas du lycée Marguerite-Yourcenar d'Erstein, qui est jumelé avec un lycée du Cameroun. Leur idée est de récolter les témoignages d'Alsaciens originaires de ce pays », explique le directeur-adjoint du Clapest, à Strasbourg. Si certains établissements ne participent pas à la manifestation,

leurs enseignants ne sont pas moins préoccupés par les questions soulevées à l'occasion du « Mois de l'autre ». C'est le cas du lycée Fustel-de-Coulanges, où les professeurs d'histoire multiplient les initiatives en organisant des visites de synagogues, d'églises, de mosquées, et de nombreuses expositions ponctuelles.

Visites au Struthof. Madame Noussis, professeur d'italien, ne manque pas une occasion d'éveiller les consciences de ses élèves. « Actuellement, je leur propose d'étudier des textes de Primo Levi. A propos des Italiens immigrés, dans les années 1950, je rappelle que certains restaurants leur étaient interdits. C'était hier. Ici. En France. » Danièle Klinger enseigne l'histoire dans un lycée de Molsheim. Elle a de nombreuses fois guidé ses classes au camp de concentration du Struthof : « Les frais de transport sont pris en charge et l'entrée est gratuite. Tous les établissements devraient pouvoir organiser cette visite, même les plus défavorisés », déplore Danièle Klinger. Déjà, devant les progrès du Front national il y a une quinzaine d'années, les professeurs de son lycée avaient lancé une « semaine citoyenne » où les élus ont pu prendre conscience des phénomènes de rejet et d'exclusion. « Les premiers élèves à y avoir participé ont plus de 25 ans, se souvient Danièle Klinger. Ils votent aujourd'hui, mais les chiffres du FN n'ont pas baissé. Alors, on sème, mais on ne sait pas ce qu'on va récolter. »

TALIA BOUCHOUAREB

« Pas une semaine sans... »

L'équipe strasbourgeoise de SOS racisme a organisé le 18 décembre dernier une « nuit du testing ». « Une demi-douzaine de boîtes de nuit ont été testées dans le centre-ville, explique Georges Assogbavi, responsable de SOS racisme dans le Bas-Rhin. Dans 50% des cas, les beurs et les noirs n'entrent pas, les blancs n'ont aucune difficulté. » SOS Racisme devrait déposer des plaintes contre les établissements qui ont pratiqué ce genre de ségrégation.

L'association a enregistré 3000 signalements d'actes ou de propos racistes pour l'année 2003 en France. Trois cents étaient en provenance d'Alsace. « Il ne se passe pas une semaine sans que nous soyons sollicités, rapporte Georges Assogbavi. Dix pour cent des signalements, c'est beaucoup pour une région qui ne représente que 2,5 % de la population française. »

Un homme de 22 ans est interpellé et mis en détention provisoire pour dégradation de sépultures. • **Strasbourg, 10 septembre** - Les locaux de l'association des travailleurs maghrébins de France, route de Schirmeck, sont recouverts d'une inscription « dehors » et de symboles nazis. Des slogans racistes avaient déjà été relevés

le 28 juillet. • **Wattwiller, 9 octobre** - Le gardien du cimetière militaire du Vieil-Armand découvre un drapeau à croix gammée au-dessus de la crypte, à la place du drapeau français. Cinq jours plus tard, la pierre tombale du seul militaire musulman de la nécropole disparaît. • **Bru-math, 29 octobre** - Une centaines de tombes

sont profanées au cimetière israélite avec des croix gammées, des sigles « SS » et des insultes antisémites. D'autres inscriptions visent d'autres communautés. La méthode utilisée rappelle celle d'Herrlisheim, quelques mois auparavant. • **Mulhouse, 8 décembre** - Un rabbin a été insulté au collège de Bourtzwiller.

Michel Defer est procureur adjoint au tribunal de grande instance de Mulhouse. Il constate une recrudescence des plaintes pour racisme.

« Des mouvements politiques frôlent la ligne jaune de l'interdit »

Poursuivre plus souvent

« La parole raciste se lâche en Alsace », déplore Raphaël Nisand, responsable de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) dans le Bas-Rhin. L'avocat a investi le terrain judiciaire pour « mettre fin à l'impunité des actes et des propos racistes ». A Strasbourg, la Licra collabore avec le ministère public au sein de la Commission pour l'égalité des chances (Copec) qui regroupe, sous l'égide de la préfecture, le procureur de la République, le recteur d'académie, les élus locaux, les associations, les syndicats et les représentants des cultes. « Quand on se rencontre régulièrement explique Raphaël Nisand, les dossiers avancent plus vite, ce qui permet aux magistrats de poursuivre les auteurs chaque fois que c'est possible. »

News d'III : Un rapport des Renseignements généraux attribue à l'Alsace un tiers des actes néonazis, en France, en 2004. Avez-vous vu ce retour du racisme « politisé » dans les cours de justice ?

Michel Defer : Le retour des actes racistes et antisémites est une évidence dans les tribunaux. Mais en aucun cas une nouveauté. Les différences ont toujours été motifs d'affrontements et de conflits juridiques. Si les parquets constatent plus d'affaires qu'il y a trente ans, c'est sans doute parce que les minorités sont plus nombreuses aujourd'hui et que le climat social est plus tendu. Les rassemblements néonazis notamment font froid dans le dos, mais la réunion privée, si elle n'est pas assortie d'un délit, est difficilement attaquable.

Constatez-vous une recrudescence des actes racistes et antisémites ?

Ils sont de plus en plus nombreux à passer en justice. Mais ce n'est que l'ultime recours des victimes ayant épuisé toutes les voies amiables. On ne traite donc que la partie émergée de l'iceberg. Parfois, le mobile xénophobe est trop difficile à prouver. Le parquet ne poursuit que lorsqu'il est pratiquement sûr d'obtenir une condamnation. Cependant, il ne faut pas exagérer le phénomène : si la hausse est importante depuis cinq ans, le nombre de ces affaires reste minime.

Qui sont les auteurs de ces actes que vous retrouvez au tribunal ?

Il faut distinguer deux types de racisme ou d'antisémitisme. La majorité des affaires relève du racisme primaire, sans connotation politique. C'est le cas des insultes racistes : quand une dispute entre voisins dégénère, on traite l'autre de « sale arabe », comme on le traiterait de « sale con », s'il n'était pas d'origine étrangère. Ces insultes sont graves, mais le danger est moindre comparé au racisme

politisé, difficile à poursuivre car les responsables des mouvements politiques connaissent la loi et frôlent la ligne jaune de l'interdit sans la franchir. Les néonazis sont organisés et méticuleux. Retrouver leur trace après un méfait est malaisé.

Quelle est l'influence du conflit israélo-palestinien sur les tensions locales entre communautés ?

C'est un révélateur. Des tensions existaient avant. Le regain de tension depuis l'an 2000 a radicalisé les conflits locaux en Alsace, mais il ne faut pas exagérer son importance. La plu-

Ces jeunes impliqués dans des affaires bénéficient-ils du même traitement que les auteurs d'actes racistes et antisémites « politisés » ?

L'acte étant le même, l'arsenal répressif est identique. Si l'on a affaire à un mineur, des mesures spéciales sont prises. L'envoi en centre de placement immédiat ou en centre éducatif fermé est possible, mais les magistrats cherchent à éviter ces mesures, qu'ils jugent parfois trop sévères. Ils proposent l'alternative de la médiation-réparation. Nous travaillons aussi avec les mairies et les associations d'insertion pour proposer des stages de citoyenneté.

L'arsenal législatif français est-il suffisant pour réprimer ces actes ?

Il est non seulement suffisant mais même sévère sur le fond. C'est au niveau de l'interprétation que se joue l'action de la justice. Le droit français est un droit écrit, comme tous les droits latins. Les infractions et les peines encourues sont donc définies avec une grande précision. Parfois même à l'excès car

le législateur a tendance à recourir aux textes. La discrimination ethnique ou religieuse est évoquée dans l'ensemble des articles des codes, de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 à la loi sur le logement de 1989, en passant par la Constitution de 1958, le statut des fonctionnaires, le code du travail et, bien sûr, le code pénal.

Quels progrès peuvent être envisagés dans ce domaine ?

L'une des propositions les plus souvent évoquées, qui concerne les injures raciales contrevenant au droit de la presse, serait de les passer en droit commun. Cela permettrait d'éviter les

nombreux problèmes de procédure liés à la liberté d'expression et la prescription des contraventions et des délits, qui intervient dans un délai de trois mois. Interdire les rassemblements néonazis est beaucoup plus compliqué. Théoriquement, on ne doit pas porter atteinte à la liberté de réunion privée. Le retour de bâton est trop risqué. En 1936, le gouvernement de gauche a adopté des lois pour interdire les ligues d'extrême droite, ce sont ces mêmes lois qui ont servi, dans les années 1970, à réprimer les mouvements d'extrême gauche.

Comment voyez-vous l'évolution de ces affaires de racisme ?

L'intégration a connu des échecs. C'est sans doute la raison majeure de leur résurgence. Mais d'autres facteurs sont en jeu. La hausse du niveau de vie de certains enfants d'immigrés conduit à une multiplication des plaintes. Quand, autrefois, on insultait un ouvrier, il se taisait ou ça se terminait en bagarre puis une poignée de main réglait le différend. Aujourd'hui, insulter un avocat ou un cadre d'origine étrangère mène directement au tribunal. La « judiciarisation » de la société est à l'œuvre, en parallèle avec une sensibilisation de plus en plus forte aux thèmes du racisme et de l'antisémitisme. Il ne faut pas négliger non plus le sentiment croissant de victimisation des minorités, qui est souvent justifié. Mais il arrive qu'une personne se sente victime de discrimination sans que cela soit le cas. Or, si les tribunaux peuvent régler des contentieux individuels, ils n'introduiront pas de modifications sociologiques. Rien ne peut remplacer l'éducation et la prévention. La loi et la justice n'agissent pas comme un coup de baguette magique : elles ne peuvent pas tout arranger à elles seules.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MATTHIEU HOFFSTETTER



Matthieu Hoffstetter/CUEI
Michel Defer, procureur adjoint : « On ne traite que la partie émergée de l'iceberg. »

part des affaires relève du contentieux local et personnel. La majorité des conflits met aux prises des Européens et des Nord-Africains. Les Noirs sont assez peu nombreux à porter plainte. Et les Asiatiques sont très rarement impliqués. Aussi ne devrait-on pas faire de classement ni de discrimination. Mais cela peut aider à appréhender le phénomène. Curieusement, certaines affaires ont pour origine une revendication nationaliste : un jeune d'origine étrangère mais de nationalité française se réclamera du pays de ses parents dans le but de se démarquer.

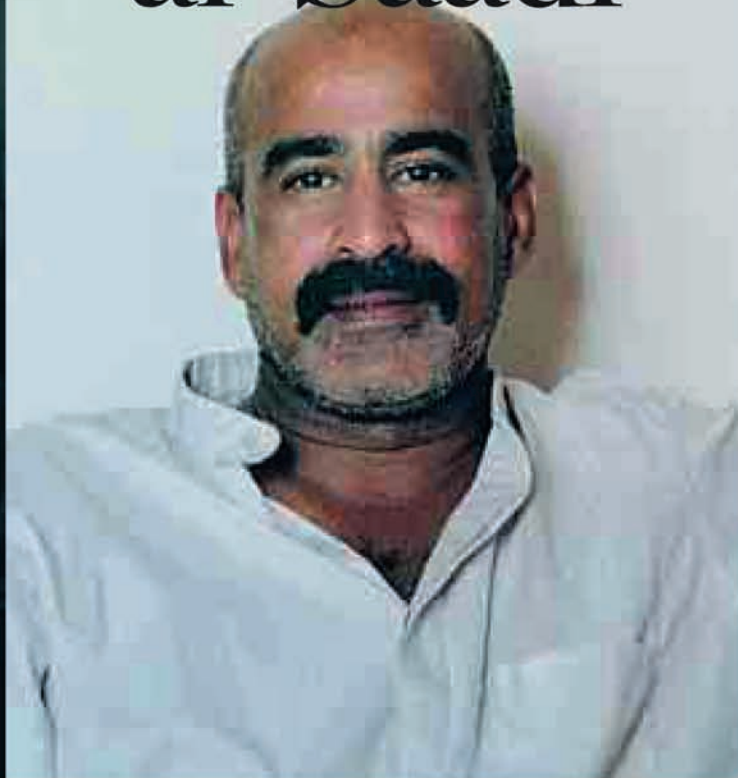
La journaliste et son interprète ont disparu en Irak depuis le 5 janvier

Florence Aubenas



© LOUIS MONIER, GAMMA

Hussein Hanoun al-Saadi



© LAURENT GUERIN



LEUR LIBERTÉ, C'EST LA NÔTRE

Florence Aubenas et Hussein Hanoun al-Saadi étaient présents en Irak pour exercer leur métier de journaliste et de guide interprète. Ils n'ont plus donné de nouvelles depuis le 5 janvier après-midi. Il faut qu'ils retrouvent la parole. Amis, proches ou lecteurs, rassemblés en Comité

de soutien, nous ne cesserons de le dire pour que cela reste une urgence. Nous demandons aux pouvoirs publics de continuer à œuvrer pour que Florence et Hussein retrouvent la liberté au plus vite. De notre côté, nous multiplierons les actions en tous genres, en tous lieux.

Vous tous qui avez lu et estimé les articles écrits par Florence avec l'aide d'Hussein, rejoignez-nous, rejoignez-les. Ils ont besoin de vous. Leur liberté, c'est la nôtre.

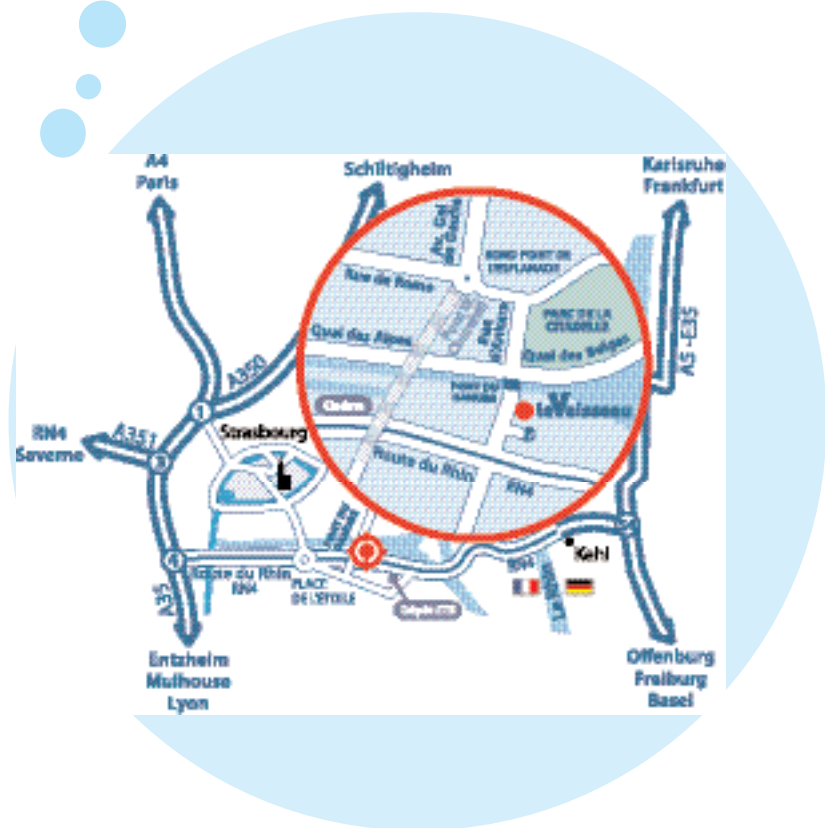
Informations, téléchargements sur le site du Comité de soutien : www.pourflorenceethussein.org

A Strasbourg depuis le 22 février

!!!



le Vaisseau



Favoriser l'éducation des jeunes
Unterstützt die Bildung der Jugend
Promoting youth education

Le Vaisseau • 1 bis, rue Philippe Dollinger F-67100 Strasbourg
Tél. +33 (0)3 88 44 44 00 • Fax : +33 (0)3 88 44 65 60 • www.levaisseau.com